

N° 1166

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SEPTIÈME LÉGISLATURE

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 octobre 1982.

## AVIS

PRÉSENTÉ

AU NOM DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES  
ET SOCIALES (1) SUR LE PROJET DE loi de finances pour 1983  
(n° 1083).

Tome XX

### RECHERCHE ET INDUSTRIE

#### RECHERCHE

PAR M. JEAN-PIERRE SUEUR,

Député.

(1) Cette Commission est composée de : MM. Claude Evin, président ; Jacques Brunhes, André Delehedde, Bernard Derosier, Mme Marie-France Lecuir, vice-présidents ; MM. Georges Hage, Rodolphe Pesce, Roland Renard, Jacques Santrot, secrétaires ; MM. Jean-Marie Alaïze, Vincent Ansquer, Jacques Badet, Georges Bally, Bernard Bardin, Jacques Barrot, Claude Bartolone, Pierre Bas, Jean-Claude Bateux, Umberto Battist, Henri Bayard, Jean-Michel Baylet, Jean Beaufort, Jacques Becq, Jean-Michel Belorgey, Georges Benedetti, Pierre Bernard, Louis Besson, Alain Billon, Jacques Blanc, Alain Bocquet, Augustin Bonrepaux, Jean-Michel Boucheron (Charente), Bruno Bourg-Broc, Benjamin Brial, Jean Briane, Jean-Claude Cassaing, Aimé Césaire, Jacques Chaban-Delmas, Mme Colette Chaigneau, MM. Guy Chanfrault, Daniel Chevallier, Jacques Chirac, Didier Chouat, Michel Coffineau, Gérard Collomb, Jean-Hugues Colonna, Lucien Couqueberg, Pierre-Bernard Cousté, Marcel Dehoux, Georges Delfosse, Yves Dollo, Roland Dumas, André Durr, Job Durupt, Jean Falala, Mmes Martine Frachon, Jacqueline Fraysse-Cazalis, MM. Jean-Paul Fuchs, Marcel Garrouste, Pierre Gascher, Jean-Claude Gaudin, Francis Geng, Germain Gengenwin, Jean Giovannelli, Antoine Gissingier, Pierre Godefroy, Léo Grézard, Jacques Guyard, Charles Haby, René Haby, Gérard Haesebroeck, Guy Hermier, Mmes Marie Jacq, Muguette Jacquaint, MM. Emile Koehl, Jean Laborde, Louis Lareng, André Laurent, Robert Le Foll, Jean Le Gars, Joseph Legrand, François Loncle, Georges Marchais, Joseph-Henri Maujouan du Gasset, Charles Metzinger, Charles Miossec, Mme Hélène Missoffe, MM. Louis Moulinet, Jean Narquin, Roland Nungesser, Jean-André Oehler, René Olmeta, Pierre Ortet, Mme Jacqueline Osselin, MM. Jean-Pierre Pénicaut, Michel Péricard, Francisque Perrut, Camille Petit, Alain Peyrefitte, Lucien Pignion, Joseph Pinard, Etienne Pinte, Bernard Pons, Jean Proriol, Jean Proveux, Mme Eliane Provost, MM. Jean-Jack Queyranne, Michel Sainte-Marie, Hyacinthe Santoni, Yves Sautier, Nicolas Schiffler, Bernard Schreiner, Mme Marie-Josèphe Sublet, MM. Jean-Pierre Sueur, Jean-Michel Testu, Clément Théaudin, André Tourné, Mme Ghislaine Toutain, MM. Bruno Vennin, Bernard Villette, Pierre Zarka.

Voir le numéro 1165 (annexe n° 24).

**Loi de finances.** — Bourses et allocations d'études - Budget civil de recherche et de développement technologique (B.C.R.D.) - Centre de linguistique appliquée de Besançon - Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.) - Emploi et activité - Français : langue - Personnel - Rapport Godelier - Recherche et industrie : ministère - Recherche scientifique et technique - Sciences humaines et sociales - Syndicat national des chercheurs scientifiques (S.N.C.S.).

## SOMMAIRE

---

	Pages
1. Un budget en forte progression .....	3
A. — Les objectifs de la loi d'orientation et de programmation .....	3
B. — Des objectifs atteints dans le budget 1983 .....	3
C. — Quelques nuances .....	6
2. Aspects de la politique de la recherche .....	9
A. — Du colloque national à la loi d'orientation et de programmation .....	9
B. — Un nouveau ministère .....	10
C. — Les programmes mobilisateurs .....	11
D. — Les personnels .....	16
E. — Le bilan des allocations de recherche .....	16
F. — Promotion du français et diffusion de la culture scientifique .....	18
G. — L'opinion publique et la recherche .....	21
3. La recherche en sciences humaines et sociales .....	25
A. — Le rapport Godelier .....	25
B. — Questions sur le rapport Godelier .....	29
4. Examen en Commission .....	36
A. — Audition du ministre de la Recherche .....	36
B. — Examen du budget en Commission .....	40
 <b>Éléments d'information :</b>	
I. — Les incitations à la recherche dans les entreprises : situation de trois pays étrangers .....	41
II. — Nombre et répartition des chercheurs étrangers .....	43
III. — Éléments d'information sur le congrès de mathématiques de Varsovie qui a été annulé .....	45
IV. — Points de vue d'organisations syndicales .....	51
a) S.G.E.N. - C.F.D.T. ....	51
b) S.N.C.S. - F.E.N. ....	53
c) S.N.C.S. - C.G.T. ....	55
V. — Éléments d'information sur les problèmes actuels du Centre de linguistique appliquée de Besançon .....	57
<b>Observations</b> .....	60

---

## 1. UN BUDGET EN FORTE PROGRESSION

### A. — LES OBJECTIFS DE LA LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION

L'examen du projet de budget pour la Recherche pour 1983 doit s'efforcer de donner une réponse à cette simple question : dans quelle mesure ce projet exécute-t-il fidèlement la loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France promulguée le 15 juillet 1982 ?

Plus précisément, dans quelle mesure ce budget permet-il d'atteindre (ou d'avancer vers) les objectifs chiffrés indiqués dans cette loi, et notamment les objectifs suivants :

- 2,5 % du P.I.B. en 1985 ;
- augmentation annuelle de 17,8 % des crédits du budget civil de recherche et de développement technologique ;
- augmentation annuelle de 13 % des crédits affectés aux recherches fondamentales et cognitives ;
- augmentation annuelle de 4,5 % des effectifs ;
- nombre des ingénieurs formés par la recherche après leur scolarité porté de 500 à 1.500 par an ?

### B. — DES OBJECTIFS ATTEINTS DANS LE BUDGET 1983

L'examen du budget, bien qu'entravé par la faible diligence du Ministère à répondre aux questions adressées par le Rapporteur début août 1982 (1), permet d'affirmer que, *dans l'ensemble*, les promesses faites par la loi de programmation et d'orientation sont tenues par le budget pour ce qui relève de l'exercice 1983.

---

(1) Au 2 novembre 1982, sur 67 questions adressées par le rapporteur au ministère de la Recherche et de l'Industrie, 16 seulement, soit moins du quart, avaient reçu réponse.

Cela est suffisamment remarquable pour être souligné. La forte progression qui avait caractérisé le budget 1982 de la Recherche et de la Technologie se trouve non seulement confirmée, mais accrue dans des proportions notables. Après plus de dix années de stagnation et de régression, ces deux budgets marquent donc concrètement la volonté d'accorder une place prioritaire à notre recherche et de renouer avec une politique ambitieuse. Cette priorité doit être d'autant plus relevée que le budget 1983 est, dans son ensemble, très sélectif, et qu'il vise, selon la formule du ministre du Budget, à « dépenser mieux avant de dépenser plus ».

L'effort devra, bien entendu, être poursuivi durant plusieurs années, conformément aux engagements contenus dans la loi d'orientation et de programmation.

Il est clair en effet qu'en un tel domaine une ou même deux années ne suffisent pas à rattraper un retard ni à marquer une progression continue.

Il n'en reste pas moins que l'examen du budget 1982 permet d'affirmer que les promesses de la loi d'orientation et de programmation sont déjà tenues.

1. *Les dotations du budget civil de recherche* (autorisations de programme + dépenses ordinaires) *augmentent de 28 % en valeur, soit une croissance en volume de 17,8 %* (taux d'inflation retenu : 10,2 %). Le total des dotations atteindra 32.536 millions de francs, dont plus des trois quarts inscrits au budget du ministère de la Recherche et de l'Industrie (25.284 millions de francs). Les autres dotations sont inscrites au budget de différents ministères : Education nationale (5.973 millions de francs), Postes et Télécommunications (2.301 millions de francs).

En crédits de paiement, la progression en valeur des crédits du budget civil de la Recherche est de 29,7 % ; soit, compte tenu de l'inflation, de 19,5 %.

Ces chiffres sont à rapprocher de la progression globale des dépenses de l'Etat : 12,7 % en 1983.

2. *Pour les dépenses ordinaires*, les moyens proposés vont permettre :

a) La création de 2.462 emplois (245 millions de francs) de mesures nouvelles.

La répartition est la suivante :

- 696 chercheurs ;
- 1.766 ingénieurs, techniciens et administratifs.

Les effectifs de la recherche publique atteindront, en 1983, 59.674 personnes contre 47.000 en 1980.

b) L'amélioration de la situation des personnels :

- 27,2 millions de francs pour les transformations d'emplois ;
- 55,2 millions de francs de provision pour la réforme du statut des I.T.A.

c) L'augmentation des crédits de bourses et d'allocations de recherche, soit 38,2 millions de francs.

d) L'augmentation du montant des contributions internationales, soit 122 millions de francs.

e) D'autres augmentations sont liées à l'actualisation des masses salariales et des frais de fonctionnement des organismes de recherche (y compris les missions).

### 3. Pour les dépenses d'investissement :

L'augmentation des dotations pour *soutien des programmes* (+ 10 % en volume) devrait permettre la remise à niveau des moyens opérationnels des laboratoires, essentiellement à trois niveaux :

— grands équipements scientifiques relevant d'engagements internationaux : un milliard de francs en 1983 dont 577 millions de francs inscrits au budget du ministère des Relations extérieures (J.E.T. ; réacteur à haut flux de l'institut Laue-Langevin [C.N.R.S. et C.E.A. notamment]) ;

— grands équipements nationaux : engagement par le C.E.A. en 1983 du tokamak supraconducteur Tore-Supra à Cadarache ; début du programme expérimental du grand accélérateur national à ions lourds (G.A.N.I.L.) ; réacteur Orphée ; machine de rayonnement synchrotron Super A.C.O. ;

— soutien à la recherche industrielle : pour favoriser la modernisation de l'appareil productif, notamment dans le cadre des programmes mobilisateurs, les dotations en autorisations de programme du Fonds de la recherche et de la technologie passent de 715 à 1.018 millions de francs. Les crédits gérés par l'A.N.V.A.R. (primes et aides à l'innovation) passent en autorisations de programme de 760 à 810 millions de francs.

### 4. Une nouvelle disposition fiscale.

Par amendement au projet de loi de finances, le Gouvernement propose d'instituer dès 1983 une aide fiscale à la recherche et au

développement dans les entreprises sous forme d'un crédit d'impôt égal à 25 % de la différence en volume des dépenses en recherche-développement d'une année sur l'autre.

### C. — QUELQUES NUANCES

L'exposé qui précède appelle cependant quelques nuances.

1. Les effectifs de la recherche progressent de 4,3 %. L'objectif fixé par la loi du 15 juillet 1982 est de 4,5 %. On constate donc un très léger déficit qui ne mériterait pas d'être relevé si n'était aussi considérable le retard à rattraper pour mettre la France à parité avec les effectifs de chercheurs des principales nations industrielles. En 1979, ces effectifs de chercheurs en équivalents temps plein pour 10.000 personnes actives étaient de 33,7 pour la France, 44,4 pour la R.F.A., 59,6 pour les Etats-Unis, 62,7 pour le Japon. Les effectifs créés depuis 1981 ont amorcé un redressement : 2.352 en 1981 compte tenu du collectif budgétaire, soit quatre fois plus que n'en comportait la loi de finances initiale, 2.467 cette année... Il faudra continuer, pendant de nombreuses années encore.

2. Une seconde observation portera sur l'incertitude de certaines évaluations.

Dans les documents récapitulant l'évolution de la dépense de recherche en France, il est indiqué que l'évaluation de cette dépense a été modifiée pour 1981 afin de tenir compte notamment d'une réévaluation de la proportion du temps que les enseignants consacrent à la recherche. En effet, le ministère de l'Education nationale évalue maintenant cette part à 50 % en moyenne, alors que les coefficients fournis précédemment par ce Ministère et utilisés jusqu'en 1980 conduisaient à un taux moyen d'environ 35 % (sciences 65 %, médecine 30 %, sciences humaines et sociales 10 %).

Compte tenu de l'extrême hétérogénéité des secteurs et des personnels concernés, quelle fiabilité peut-on accorder à ce réajustement dont on ne sait par quelles méthodes il a été obtenu ?

A la vérité, aucun bilan global et systématique de la recherche universitaire n'existe actuellement. Comme l'a indiqué M. Decomp, directeur de la recherche au ministère de l'Education nationale, le recensement de la recherche universitaire est l'un des objectifs actuels de ce Ministère (voir sur ce point le rapport de M. Bassinet sur le projet de loi d'orientation et de programmation de la recherche, p. 48).

3. Troisième remarque : on déplorera, non sans lui trouver des explications, le caractère très indicatif — ce terme est employé par le Ministère lui-même — des informations fournies sur la traduction de l'effort budgétaire de recherche et de développement dans les termes de la programmation par la loi du 15 juillet 1982. Le Ministère justifie en ces termes cette situation : « Cette répartition, établie en étroite concertation avec chaque organisme ou ministère intéressé, a constitué la base de la discussion et des arbitrages du budget pour 1983. Mais établie sur des schémas entièrement renouvelés et dans des délais serrés, elle appelle une expertise scientifique approfondie qui va être conduite à la fin de 1982, avec les organismes et ministères concernés. Cette expertise permettra d'établir la base de la programmation du budget civil pour les années ultérieures. »

Votre Rapporteur avait adressé au ministre de la Recherche et de la Technologie les questions suivantes :

22 bis. — Fournir pour chacun des programmes mobilisateurs définis par la loi d'orientation et de programmation :

- l'organigramme des structures spécifiques chargées de la gestion de ce programme ;
- la liste des principales instances (universités, laboratoires du C.N.R.S. ; entreprises) appelées à concourir à sa mise en œuvre ;
- l'état d'avancement de la mise en œuvre de ce programme ;
- la liste des actions spécifiques relevant de ce programme et financées par le budget 1983 ;
- les objectifs définis pour la conduite du programme dans les prochaines années.

22 ter. — Même question pour les *programmes de recherches appliquées et finalisées* et pour les *programmes de développement technologique* inscrits dans l'annexe de la loi de programmation et d'orientation et qui ont été mis en place.

Le texte cité plus haut explique, pour une part, qu'aucune réponse, après trois mois, n'ait été donnée à ces questions. Elles restent donc posées. L'absence de réponse n'est pas sans incidence sur la crédibilité qu'il faut accorder à l'affirmation posée initialement de la conformité du budget à la loi de programmation.

La parution tardive du « jaune » vient toutefois d'apporter quelques précisions quant aux masses financières affectées aux

programmes mobilisateurs, programmes appliqués et finalisés et programme de développement technologique. Il reste souhaitable que des données plus détaillées soient fournies à l'avenir. Il serait, notamment, extrêmement éclairant que les données budgétaires puissent, lors de la présentation des prochains budgets, être rassemblées non plus par « actions » (les « actions » étant une nouvelle catégorie qui ne recoupe pas les trois types de programmes mis en place) mais par « programmes ».

## 2. ASPECTS DE LA POLITIQUE DE LA RECHERCHE

### A. — DU COLLOQUE NATIONAL A LA LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION

#### a) Le colloque national.

Le colloque national sur la recherche et la technologie, dont les travaux se sont achevés le 16 janvier 1982, a été très généralement considéré comme une réussite. Celle-ci aurait pu rester sans lendemain. Quand le colloque a pris fin, l'essentiel restait à faire. Il fallait voir dans quelle mesure il exercerait une influence sur le contenu et la rédaction de la loi de programmation.

Une semaine après la fin du colloque, des responsables du ministère de la Recherche et de la Technologie se sont réunis avec les rapporteurs des groupes de travail du colloque : la trame du futur projet de loi a commencé à être dessinée en cette occasion. Les rapporteurs généraux du colloque ont par la suite été associés aux travaux du groupe chargé par le ministre de la Recherche et de la Technologie d'élaborer le projet de loi.

#### b) La loi d'orientation et de programmation.

On retrouve dans le projet, et surtout son rapport en annexe, les principales idées dégagées lors du colloque :

— *missions nouvelles assignées aux grands organismes de recherche* (valorisation de la recherche, diffusion de l'information, formation à la recherche) ;

— *ouverture* sur les besoins économiques et sociaux ;

— *politique de l'emploi scientifique.*

Les novations institutionnelles contenues dans la loi, en particulier :

— le nouveau statut des établissements publics à caractère scientifique et technologique ;

- les groupements d'intérêt public ;
  - le nouveau statut des chercheurs ;
  - la création du Conseil supérieur de la recherche et de la technologie,
  - celle des comités consultatif régionaux,
- sont directement issues de propositions des groupes de travail du colloque national.

La notion de *programme mobilisateur* avait également été débattue lors des travaux du colloque, soit lors des assises régionales, soit lors des journées d'études organisées pour préparer les journées nationales de janvier.

Les principales dispositions du projet de loi d'orientation et de programmation de la recherche et du développement technologique sont directement ou indirectement issues du colloque national.

## B. — UN NOUVEAU MINISTÈRE

Peu de secteurs auront, au plan de la nomenclature gouvernementale, connu autant d'évolution ces dernières années que celui de la recherche. Il va de soi que le hasard n'y est pour rien.

Un an après le début du nouveau septennat, le projet d'un grand ministère de la Recherche et de l'Industrie voit le jour.

A plusieurs reprises, M. Jean-Pierre Chevènement a daté le déclin de la recherche française de la disparition en 1969, après le départ du général de Gaulle, d'un ministère autonome de la Recherche. Celle-ci, dans les périodes qui suivirent, ne fut dotée le plus souvent que d'un secrétariat d'Etat, organisme de coordination, au statut ministériel mineur et sans pouvoir, car ses titulaires ne possédaient pas de droit de commandement sur les organismes de recherche. Une autre formule fut essayée, au début du septennat de M. Giscard d'Estaing, de 1974 à 1976, celle d'un ministère de l'Industrie et de la Recherche, qui fut confié à M. Michel d'Ornano. L'ordre des termes n'était pas indifférent : la recherche y était absorbée par l'industrie.

L'inversion terminologique à laquelle il a été procédé le 30 juin dernier est bien entendu significative. A des gouvernements qui sacrifiaient la recherche à la crise ont succédé de nouveaux dirigeants qui entendent faire de la recherche un moyen privilégié de surmonter la crise.

La fusion entre les deux départements ministériels qui a été la tâche de M. Chevènement devait donc partir d'une idée simple, sur le papier du moins ; bâtir, comme l'a dit le Ministre devant la Commission, une structure « croisée » où l'expertise administrative devait nourrir l'analyse industrielle technologique. Cette structure, pour ce qui concerne la recherche, a deux piliers : la direction de la politique générale de recherche, qui a pour but de programmer notre effort de recherche publique, et une direction du développement scientifique technologique et de l'innovation qui met en œuvre notamment les programmes mobilisateurs. Ces deux directions travaillent en liaison étroite avec une mission scientifique et technique.

Le proche avenir dira si cet organigramme assez lourd est un bon instrument de la politique de recherche ambitieuse que le Gouvernement veut promouvoir.

## C. — LES PROGRAMMES MOBILISATEURS

### 1. La mise en place des programmes.

La loi d'orientation et de programmation a décidé de la structuration d'une partie de l'effort de recherche autour de « programmes mobilisateurs » visant à rassembler — au-delà des frontières des divers organismes, institutions, entreprises, appelés à concourir à la recherche et à ses applications — les efforts de recherche fondamentale, de recherche appliquée et de développement technologique consacrés au même thème. Sept programmes mobilisateurs ont été définis dans l'annexe de la même loi.

Nous donnons ci-dessous, pour trois programmes mobilisateurs, quelques indications (extraites de documents officiels du Ministère) relatives aux perspectives définies et aux modalités de mise en œuvre (1).

---

(1) En dépit de l'absence, déjà signalée, de réponse aux questions posées par votre Rapporteur à ce sujet : pour les quatre autres programmes mobilisateurs, nous renvoyons au « jaune » qui donne un certain nombre d'éléments.

## PROGRAMME MOBILISATEUR N° 1

### Production et utilisation rationnelle de l'énergie et diversification énergétique.

Le programme mobilisateur « production et utilisation rationnelle de l'énergie et la diversification énergétique » concerne la recherche et le développement technologique d'une partie du domaine énergétique. Articulé sur la politique énergétique approuvée par le Parlement, il est structuré autour d'un certain nombre de thèmes. Il ne s'intéresse ni au nucléaire, ni aux hydrocarbures, ni à l'électricité centralisée qui sont étudiés et mis en œuvre par ailleurs.

La mise en place du programme a nécessité la création de nouvelles institutions dont l'agence française pour la maîtrise de l'énergie (A.F.M.E.), qui a regroupé les principaux organismes œuvrant jusque-là, séparément, en ce domaine. Le rôle du programme mobilisateur est de coordonner les efforts de tous les organismes et institutions qui opèrent dans son champ d'action.

*Les objectifs fixés par le Gouvernement sont de trois ordres.*

- Limiter la croissance de la consommation d'énergie à la moitié de la croissance de la production économique : 40 millions de tep supplémentaires d'économies d'énergie devront être obtenus pour atteindre cet objectif.

- Adaptation des modes de consommation aux formes d'énergies les mieux adaptées et les moins coûteuses.

- Triplement de l'effort de développement des énergies nouvelles. L'objectif est de porter leur production de 3,4 million de tep actuellement à 10-14 millions de tep en 1980.

*Orientations pour 1983.*

Les domaines concernés sont essentiellement :

- *La chaleur* : l'utilisation rationnelle de la chaleur et la diversification de ses sources de production constituent l'enjeu principal de la politique énergétique.

- *Transports et moteurs* : transports routiers, ferroviaires, maritimes, aériens, véhicules électriques, à gazogènes, amélioration des moteurs thermiques classiques, moteurs nouveaux (Stirling, Jarret, Joule, Brayton, diesels à pistons libres), production de combustibles fluides à partir du charbon et de la biomasse. L'ensemble de ces secteurs devrait consommer environ 14 % du budget total.

- *Electricité* (production et utilisation décentralisée) : petite hydraulique, éoliennes, énergies des mers, photovoltaïque, géothermie haute température, utilisation rationnelle de l'électricité.

- *Recherches à horizon 2000* : génie chimique, production et conversion de la biomasse, bioconversion solaire directe, physique ionique.

## PROGRAMME MOBILISATEUR N° 2

### Essor des biotechnologies.

*En 1983, l'exécution du programme mobilisateur portera notamment sur :*

- les soutiens logistiques aux biotechnologies ;
- la microbiologie, l'action est à mener avant tout au niveau de la recherche de base ;
- le développement de l'axe de recherche en fermentation particulièrement négligé en France ;

- l'enzymologie et le génie enzymatique ;
- génie génétique en développant l'acquisition des méthodes modernes de génie génétique par les laboratoires publics et privés et en favorisant l'application de ces méthodes à des secteurs critiques tels que le médicament et l'agro-alimentaire ;
- les techniques et procédés en vue de l'amélioration des plantes ;
- les vaccins, bioréactifs et produits immunologiques.

L'essor des biotechnologies repose avant tout sur un effort d'organisation introduisant une bonne cohérence des actions en tenant compte des structures existantes et en sollicitant leur souplesse en vue de leur adaptation aux impératifs de l'essor souhaité.

C'est une partie de la tâche à laquelle devra se consacrer l'équipe chargée de l'exécution du programme mobilisateur.

### **PROGRAMME MOBILISATEUR N° 3**

#### **Maitrise du développement de la filière électronique.**

Le rapport établi par M. Farnoux insiste sur l'importance essentielle de la filière électronique dans l'économie de la France et donc sur la nécessité de s'assurer la maîtrise de ce secteur clé. Pour ce faire, une stratégie globale est préconisée. Dans le domaine de la recherche, trois actions sont recommandées :

- un effort financier permettant un accroissement effectif de 50 % en six ans des moyens consacrés ;
- une restructuration de la recherche permettant un cheminement continu de l'enseignement de base à la formation industrielle ;
- une valorisation de chaque franc investi en recherche-développement par le lancement de projets nationaux.

Dans le domaine industriel, la mission insiste sur la nécessité :

- d'une restructuration de l'outil industriel ;
- d'une forte implantation de l'industrie électronique française à l'étranger ;
- d'une coopération étroite à un niveau européen.

Les travaux de la mission filière électronique ont été complétés, sur le plan industriel, par l'élaboration par la D.I.E.L.I. d'un programme d'action filière électronique ; après une étude du développement tendanciel de la filière mettant en évidence une nette dégradation de ce secteur (balance commerciale fortement déficitaire, perte de 80.000 emplois à horizon cinq ans), ce programme propose une stratégie industrielle de redressement globale de la filière électronique, accompagnée de mesures spécifiques pour une politique d'utilisation des technologies nouvelles qu'elle recouvre.

Le comité interministériel du 26 juillet 1982 reprend et approuve les principales conclusions du rapport de la mission filière électronique, et du programme d'action filière électronique.

Parmi les différentes actions engagées par le Gouvernement dans le domaine technologique et industriel, *le programme pluriannuel de développement global de la filière électronique aura au cours des prochaines années la toute première priorité.*

La filière électronique, par son impact grandissant sur la vie politique, économique, culturelle et sociale d'une nation, constitue aujourd'hui un enjeu majeur du développement des pays industriels :

- technologie de base, l'électronique est au cœur des produits stratégiques constituant nos systèmes de défense et de communication. Notre indépendance nationale est donc liée à son développement ;
- industrie de biens d'équipements, l'électronique permettra les indispensables gains de productivité nécessaires à l'ensemble de l'industrie ;

— industrie de biens de consommation, l'électronique développe de nouveaux et vastes marchés à l'échelle mondiale ;

— l'électronique, enfin, par la nature même de la matière qu'elle traite — l'information —, est également porteuse d'un modèle culturel qui soit sera un modèle propre à la France, soit sera imposé par la pénétration de l'électronique étrangère.

#### *Secteur informatique.*

Le rapport de la mission filière électronique a mis en évidence le manque critique d'informaticiens en France. Une mission a été confiée au professeur Nivat pour proposer d'ici à la fin du mois de septembre 1982 un plan de redressement pour en particulier porter au tout premier plan les technologies informatiques au sein des universités et des grandes écoles, pour améliorer la diffusion dans le tissu industriel français des travaux et des résultats des équipes de recherche dans ce domaine.

C'est dans le domaine de l'informatique que les projets nationaux apparaissent les plus nombreux et les plus susceptibles de jouer ce rôle de catalyseur que l'on attend d'eux. C'est ainsi que des projets concernant :

- la conception assistée par ordinateur pour circuits intégrés de très grande densité ;
  - la conception et fabrication assistée par ordinateur ;
  - le génie logiciel utilisant notamment les concepts d'intelligence artificielle ;
  - les modules élémentaires pour mini et micro-ordinateurs ;
  - la traduction assistée par ordinateur ;
  - l'enseignement assisté par ordinateur,
- vont être évalués au cours des prochains mois.

#### *Formation.*

La mission filière électronique a souligné qu'un effort exceptionnel devait être consenti pour former en France des ingénieurs et des techniciens dans le domaine de la filière électronique, de manière à pallier la carence actuelle.

Le conseil interministériel du 26 juillet 1982 a retenu les propositions faites conjointement par le ministère de l'Education nationale, le ministère de la Recherche et de l'Industrie et le ministère de la Formation professionnelle.

Un plan de rattrapage sera élaboré puis mis en place par le ministère de la Formation professionnelle. Un plan d'accompagnement au développement de la filière est décidé et la responsabilité de mise en œuvre de ce plan est confiée au ministère de l'Education nationale. Un groupe de travail interministériel constitué des représentants des ministères intéressés, animé par le représentant du ministère de l'Education nationale, aura pour tâche de coordonner les divers secteurs de formation de la filière électronique.

L'ensemble des mesures prises par le Gouvernement devrait permettre :

— de former dans le cadre du plan de rattrapage entre 1983 et 1989 :

niveau I : ingénieur ou équivalent .....	1.100
niveau II : technicien supérieur .....	3.000
formateurs .....	100
représentants du personnel .....	1.000

— d'augmenter le flux annuel de diplômés dans le cadre du plan d'accompagnement : + 2.500 niveau I et + 1.100 niveau II.

## 2. Premières remarques sur les programmes mobilisateurs.

Le principe des programmes mobilisateurs, posé par la loi d'orientation et de programmation, doit permettre de rassembler les efforts autour de quelques thèmes et, par conséquent, de mieux structurer et planifier notre effort de recherche et de développement industriel. La progression de la recherche fondamentale prémunit en même temps contre les risques que pourrait présenter à cet égard — ce fut l'un des principaux débats suscités par la loi d'orientation et de programmation — un « pilotage par l'aval » de notre recherche.

Il est, bien entendu, prématuré de présenter un bilan de l'action menée dans le cadre des programmes mobilisateurs, puisque ceux-ci viennent seulement d'être mis en place. En attendant de pouvoir — dans de futurs rapports — présenter une évaluation de la politique des programmes mobilisateurs, nous nous contenterons de quelques remarques à caractère général.

— Tout d'abord, les programmes sont de deux types assez différents. Les trois premiers (énergie, électronique, biotechnologie) renvoient à des secteurs industriels clairement définis. Les quatre suivants (conditions de travail, promotion du français, Tiers-Monde, tissu industriel) ont des champs d'application beaucoup plus indéterminés.

Il s'ensuit un risque qui, pour ces quatre derniers programmes, et plus précisément encore, pour les trois derniers, est de dilution de l'effort — et de faible efficacité. D'où un impératif pour conjurer ce risque : « resserrer » et préciser les objectifs, pour que les programmes ne dégèrent pas en vagues orientations mais restent bien des « programmes » dont il sera possible d'évaluer les résultats, à chaque étape.

— Les trois derniers programmes ne sont pas non plus à l'abri de la critique.

Ainsi, la définition exacte des champs d'application du programme « électronique » appelle à une réflexion dont les enjeux sont à la fois complexes et décisifs pour l'avenir de notre industrie (puisque'il est prévu un financement global de 140 milliards de francs, sur cinq années, pour ce programme). L'expérience des « plans » lancés dans le passé, d'aventures industrielles s'avérant après coup trop ambitieuses, pourrait inciter, pour ce programme dont le champ proprement industriel est très large, à une définition d'objectifs relativement plus précise que ce n'est le cas actuellement (en matière notamment d'informatique, et surtout de micro-informatique, d'industrie des composants, de télécommunication, etc.).

— Enfin, certaines questions restent posées quant aux structures de direction et de pilotage des programmes. L'articulation entre les structures propres qui ont été mises en place, les directions du Ministère, et les directions des organismes de recherche concernés demande à être soigneusement définie, afin que soient évités les risques de double emploi, d'interférence, ou finalement de paralysie engendrée par un poids relativement lourd des « technostructures ».

#### D. — LES PERSONNELS

Quatre remarques :

1. La satisfaction quant au nombre des emplois créés est à tempérer par le fait que sont prises en compte dans le total un nombre important de régularisations : 962 sur 2.462, soit 40 %. Ce pourcentage est particulièrement important pour les I.T.A.

2. La logique de la répartition entre les organismes n'est pas claire : l'I.N.R.A., le C.N.E.S., l'I.N.S.E.R.M. sont bien pourvus, le C.N.R.S. beaucoup moins. Pourquoi ?

3. L'élaboration du nouveau statut des personnels de la recherche accumule les retards (1), or ce statut doit normalement prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier ; la concertation annoncée doit donc s'ouvrir d'urgence.

4. La progression des crédits de missions est si faible — à peine une actualisation — que celles-ci, dans bien des cas, continueront à être autofinancées par les chercheurs eux-mêmes.

#### E. — BILAN DES ALLOCATIONS DE RECHERCHE

Les allocations de recherche ont été créées en septembre 1976. Depuis lors, 1.500 allocations pour une durée de deux années ont été attribuées à chaque rentrée universitaire.

Dans le projet de loi de finances, une dotation de 202.300 millions de francs, dont 30,713 millions de francs de mesures nouvelles, est réservée aux allocations de recherche. Elle permet le financement total de 3.000 allocations (1.500 allocations pour chacune des deux années du troisième cycle).

---

(1) Il n'y a pas encore eu, au 4 novembre, « l'ombre d'une discussion », nous ont dit des interlocuteurs syndicaux.

Les résultats de la répartition par grandes disciplines pour la rentrée universitaire 1981 ont été les suivants :

— Physique .....	13 %
— Chimie .....	16 %
— Mathématiques .....	4,5 %
— Informatique, automatique .....	12,5 %
— Milieux naturels .....	9,5 %
— Mécanique, énergétique, génie civil .....	6,5 %
— Sciences de la vie (biologie, médecine, pharmacie, odontologie) .....	14 %

Pour la rentrée 1983, les propositions de répartition reproduisent le même pourcentage.

Par ailleurs, l'insertion professionnelle des allocataires de recherche est particulièrement suivie. Ses enquêtes sont menées auprès des responsables des formations de troisième cycle ou directement auprès des allocataires eux-mêmes. La dernière enquête, menée à l'automne 1981, auprès des allocataires dont le contrat avait débuté à la rentrée universitaire 1978, a montré que :

- 11 % de ceux qui ont répondu poursuivaient des études ;
- 5 % pour des raisons diverses, essentiellement le service national, ne recherchaient pas d'emploi ;
- 15 % se déclaraient en recherche d'emploi ;
- 69 % avaient un emploi, dont :
  - un peu plus d'un tiers dans les organismes publics de recherche,
  - un peu moins d'un tiers dans les entreprises,
  - un tiers dans l'enseignement secondaire ou supérieur ou dans des emplois divers.

Ce constat ne permet pas de décider si les allocations sont bien la formule la mieux adaptée aux exigences de la recherche et la plus favorable à la sécurité de l'emploi des chercheurs. Plusieurs de nos interlocuteurs syndicaux en ont douté.

## F. — PROMOTION DU FRANÇAIS

C'est l'objet du programme mobilisateur n° 6 intitulé : *Promotion du français, langue scientifique, et diffusion de la culture scientifique et technique.*

### a) Le programme.

Ce programme comporte, quant à ses *objectifs, deux volets.*

- *Le premier*, simultanément offensif et défensif, vise à redonner au français son statut de grande langue scientifique nationale et internationale à travers un soutien au renouveau de l'édition scientifique et technique, une politique de traduction, la création d'une banque de terminologie et la « dynamisation » de réseaux de diffusion en France et à l'étranger.

Comme le mentionne explicitement la loi d'orientation et de programmation, il ne s'agit d'ailleurs pas de défendre le français érigé en entité privilégiée, de le protéger *contre* les autres langues. Il s'agit plutôt d'instaurer un véritable pluralisme linguistique et culturel dans le réseau des communications scientifiques. Une note du 11 août 1982, émanant de la mission interministérielle de l'information scientifique et technique mentionne à ce sujet, en termes excellents :

« *Le sort du français n'est pas dissociable de celui des autres langues. Chacune est porteuse de spécificités et de potentialités qui en font un instrument d'enrichissement culturel de l'humanité. Chacune a donc vocation à devenir également une langue scientifique. C'est pourquoi la promotion du français comme véhicule des connaissances scientifiques doit être menée de concert avec une ouverture constante aux autres langues anciennes et nouvelles de la science et, partant, avec un effort sans précédent en faveur de la traduction sous toutes ses formes.* »

- *Le second volet* a pour objet de réintégrer la dimension scientifique et technique dans l'information, l'éducation et la culture.

Quant à son *contenu*, le programme comprend actuellement vingt-neuf projets articulés en deux programmes et sept sous-programmes.

Le colloque de janvier 1982 a présenté de nombreuses propositions pour remédier au délabrement de l'édition scientifique française.

On ne dissimulera pas que le problème est complexe. Sa solution relève de facteurs très dissemblables : fragilité de la situation commerciale de l'édition scientifique dans notre pays, pratiques institutionnelles et culturelles de la communauté scientifique, en particulier pour l'évaluation des résultats de la recherche, débats sans fin sur le rôle de la langue française et l'impact de la littérature scientifique française dans le monde.

Le *financement* de ce programme fera intervenir des partenaires publics et privés : ministères, Haut Comité de la langue française, organismes de recherche, universités, collectivités locales, syndicats, milieux industriels, associations. Chacun des projets sera doté d'une équipe de projet rassemblant les parties intéressées. La M.I.D.I.S.T. consacrera une fraction importante de son budget (25 % environ) à la mise en œuvre du programme.

L'orientation en sera assurée par un comité national présidé par le ministre de la Recherche et de l'Industrie, et composé des membres des deux comités existant déjà auprès de la M.I.D.S.I.T. : le comité des publications et le comité de coordination.

Il demeure vrai que, pour « la promotion du français, langue scientifique », il nous faut compter avant tout sur les effets induits d'une politique de recherche ambitieuse, celle qui est redevenue la nôtre depuis 1981. Ayons une recherche dynamique, conquérante, bénéficiant de la *reconnaissance* de la communauté scientifique internationale, et le reste nous sera donné par surcroît.

#### **b) Le point de vue de l'Académie des sciences.**

L'Académie des sciences a élaboré en 1982 un rapport sur « *La langue française et le rayonnement de la langue française* », qui développe trois thèmes principaux.

1. La science française ne peut garder sa vitalité que si les chercheurs français font connaître leurs travaux à l'étranger.

2. L'anglais est la langue principale de communication scientifique.

3. La défense du français, véhicule privilégié du rayonnement culturel des pays francophones est un impératif prioritaire.

Entre l'intransigeance et la résignation, l'Académie des sciences croit discerner une troisième voie, celle du réalisme, et qu'elle illustre par une série de propositions : encourager la venue des scientifiques étrangers (étudiants, enseignants, chercheurs), prendre en charge l'organisation en France de manifestations internationales de haut

niveau, présence dans les institutions internationales, organisation de séjours de Français à l'étranger...

Sur la communication au sein des publics spécialisés, l'Académie prend fermement position contre la traduction simultanée dans les réunions internationales, exige l'usage du français dans les textes officiels de la communauté scientifique, mais penche pour l'emploi de l'anglais dans les monographies spécialisées ; l'Académie souhaite également que soient encouragées les initiatives des scientifiques français pour créer des revues de qualité, si cela est possible bilingues, ayant leur centre de décision en France. Elle insiste pour que la France soit dotée de structures d'éditions scientifiques capables de rivaliser un jour avec les plus puissants éditeurs étrangers.

Enfin, l'Académie affirme qu'il ne faut surtout pas imposer un choix rigide aux chercheurs en matière linguistique et revendique pour eux la « liberté de s'exprimer à chaque occasion dans la langue qui leur paraît appropriée ».

### **c) Les difficultés de la presse scientifique.**

On peut craindre, malheureusement, que la réalité ne fasse échec aux meilleures intentions. Alors que la loi de programmation projette un avenir prometteur pour la science et la technique françaises, les perspectives des publications scientifiques françaises sont assombries par l'augmentation considérable des tarifs postaux de la presse : 27 % environ en octobre 1981, et derechef un peu plus de 25 % en juin 1982. Faute de nouvelles dispositions prises par le Gouvernement, la distribution postale de la presse, à la suite d'un accord-cadre signé entre les pouvoirs publics et la Fédération nationale de la presse française, connaîtra des augmentations de ce type pendant encore six années.

La presse scientifique est caractérisée par une large distribution internationale — plus de 80 % pour certains titres — et un poids élevé. Or, l'augmentation rappelée plus haut s'applique aussi à des tarifs internationaux déjà très lourds.

A titre d'exemple, le coût de la distribution internationale d'un mensuel scientifique de 280 grammes correspondra en 1986, sauf renversement de la tendance, à l'équivalent de 172 de nos francs actuels par an.

C'est une surcharge insupportable pour les budgets déjà précaires de toutes ces revues, ou pour les abonnés étrangers.

Les organisations syndicales d'éditeurs de presse ont alerté depuis plusieurs mois les ministères concernés. Leurs doléances

semblent avoir été accueillies avec attention. Pourtant les textes sur les augmentations postales ont été publiés en juin sans avoir été modifiés.

Si, de ce fait, la presse scientifique française venait à disparaître, il va de soi que la discussion sur la part du français et de l'anglais qu'elle doit véhiculer perdrait toute raison d'être.

#### **d) La diffusion de la culture scientifique.**

Dans son avis de l'année dernière, votre Rapporteur avait cité un article de M. Jacques Dhombres (*Etudes*, novembre 1981) qui proposait comme une tâche urgente à l'édition française la mise à la disposition d'un large public de grands textes scientifiques (y compris étrangers).

Ni la fréquentation assidue des librairies, ni la lecture de la réponse à une question posée au Ministre à ce sujet n'autorisent à affirmer que de grands progrès ont été accomplis depuis un an. La diffusion de grands textes scientifiques auprès d'un large public requiert la mise en place de dispositifs nouveaux, le dégagement de moyens financiers suffisants, conditions qui n'étaient pas réunies en 1982.

Mais l'inscription de huit mesures au programme mobilisateur « Promotion du français langue scientifique... » devrait permettre à la M.I.D.I.S.T., dans un délai qui n'est pas précisé, mais ne saurait l'être, d'atteindre cet objectif.

On apprend avec intérêt que le nouveau Comité des publications de la M.I.D.I.S.T. a tenu sa première réunion en juin 1982.

### **G. — L'OPINION PUBLIQUE ET LA RECHERCHE**

#### **a) Une enquête d'opinion.**

Le ministère de la Recherche et de l'Industrie a commandé à la S.O.F.R.E.S. une enquête, réalisée du 14 au 25 mai 1982, sur « *Les attitudes de l'opinion publique à l'égard de la science* ». L'enquête a porté sur un échantillon national représentatif de 1.515 personnes, âgées de dix-huit ans et plus.

La plupart des questions posées reprennent la même formulation que dans la première grande enquête comparable réalisée en 1972, à la demande de la D.G.R.S.T. On y a joint quelques questions nouvelles, qui ont eu pour objet de mesurer les effets des changements intervenus depuis dix ans dans les domaines scientifique, technique et économique et d'apprécier l'image de la nouvelle politique de la recherche.

Votre Rapporteur a cru utile de citer ci-après quelques-uns des résultats de ce sondage, en y ajoutant quelques commentaires sur les remarques qu'il a inspirées à son destinataire.

1. A la question « Dans les prochaines années, est-ce qu'il vous paraît souhaitable que la part du budget de l'Etat consacrée à la recherche scientifique et technique :

« — augmente ?

« — diminue ?

« — ou reste à peu près la même qu'actuelle ?

« — (sans opinion) »,

73 % des personnes interrogées estiment qu'il est souhaitable que la part du budget consacrée à la recherche scientifique augmente. Le pourcentage n'a guère varié depuis 1972.

2. Dans le même état d'esprit, 54 % sont tout à fait d'accord, 32 % plutôt d'accord, sur l'idée qu'« un pays qui ne développe pas sa recherche scientifique et technique met en danger sa prospérité ». Au total, six personnes interrogées sur sept établissent un lien direct entre la prospérité économique et l'effort de recherche.

3. Les opinions apparaissent plus diversifiées avec les réponses à un troisième type de questions portant sur les domaines où les personnes interrogées souhaitent la plus grande augmentation des crédits de la recherche :

— en tête, la santé (91 %), l'environnement (72 %), la consommation (47 %) ;

— viennent ensuite l'aviation (34 %) et l'énergie atomique (32 %) ;

— en revanche, l'augmentation de crédits de recherche affectés à l'espace et au secteur militaire ne sont réclamés que par 18 % et 16 % des interrogés.

Globalement la hiérarchie des préférences reste la même de 1972 à 1982.

4. Le renforcement des liens entre recherche et industrie est approuvé par 86 % des interrogés.

5. Enfin, sur les effets du développement scientifique et technique, les résultats du sondage révèlent une inquiétude nettement majoritaire.

« On parle actuellement du développement dans les usines de machines robots capables d'effectuer rapidement des tâches précises. Dans les années à venir, pensez-vous qu'il faut :

« — accélérer le développement de ces machines ?

« — laisser ces machines se mettre en place peu à peu ?

« — freiner le développement de ces machines ?

13 % seulement sont favorables à l'accélération ; 39 % à l'installation paisible et progressive ; 46 % pensent qu'il faut freiner.

#### b) Réflexions sur un sondage.

A quoi sert un sondage de cet ordre, commandé, rappelons-le, par le ministère de la Recherche ? Non pas à inspirer une politique, mais à procurer une image aussi exacte que possible de l'état de l'opinion à un moment donné sur un problème donné.

Or, on peut regretter que le ministère de la Recherche et de l'Industrie ait tiré, dans une publication officielle (1), des conclusions relativement rapides à partir de ce sondage.

Ainsi, devant les réponses à la question n° 1, il est constaté avec satisfaction : « *Les polémiques sur les désillusions du progrès ne semblent pas avoir atteint en profondeur une opinion fondamentalement favorable dans sa masse à la recherche scientifique.* » A l'inverse, la réaction de l'échantillon à la dernière question sur la robotique est jugée avec sévérité puisqu'elle est taxée, suprême grief, d'« archaïsme ». (« *Dans un contexte de crise économique et de chômage, le développement du secteur de la robotique suscite de nombreuses craintes. D'une certaine façon, l'évocation de cet enjeu social moderne ravive le thème ancien du remplacement de l'homme par la machine.* »)

Il est aisé de voir que les deux jugements ainsi formulés, d'une certaine façon, s'annulent.

La rigueur scientifique exigerait, pour le moins, une analyse plus prudente des résultats d'un sondage dont les réponses sont, dans une large mesure, induites par la manière dont les questions sont posées.

---

(1) *Recherche et Technologie*, lettre mensuelle d'information du ministère de la Recherche et de l'Industrie, n° 2, septembre 1982.

Que l'opinion publique soit, dans sa masse, « fondamentalement favorable » au développement de la recherche scientifique ne nous semble pas autoriser de conclusion définitive quant aux prétendues « polémiques » sur les « désillusions du progrès ». La même « opinion publique » est également prête à redouter certaines retombées négatives de telle ou telle « avancée » technologique ou industrielle, comme le montrent d'autres sondages. Doit-on pour autant la taxer d'« archaïsme » ? Et n'est-il pas trop facile de se représenter le « progrès » comme un concept simple, non problématique, et l'évolution de l'histoire des sciences et des technologies selon un modèle linéaire inéluctablement orienté vers une pente toujours positive ?

Autant il est nécessaire de développer notre recherche, d'accroître la culture scientifique, et de dénoncer les illusions d'un développement économique, social et culturel qui ne s'appuierait pas sur un réel effort de recherche fondamentale et appliquée, autant ce serait en revenir à une attitude préscientifique que de se fonder sur la suspecte autorité d'un sondage aux réponses pré-construites pour développer une idéologie du progrès. On se dispenserait ainsi de la nécessaire réflexion sur les problèmes que pose, par exemple, la relative hégémonie de certaines formes de « progrès » technologique et industriel, qui viennent souvent entraver les capacités d'auto-développement de pays du Tiers-Monde, ou sur les problèmes que posent également les phénomènes de « contre-productivité » qui ont été décrits dans nos sociétés industrielles.

### 3. LA RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

#### A. — LE RAPPORT GODELIER

##### 1. L'héritage.

Maurice Godelier, au terme de son enquête auprès des chercheurs français, déclare qu'il a l'impression d'avoir eu affaire à une communauté humaine « assez profondément mutilée dans son image de soi, sa reconnaissance sociale et ses symboles... Une communauté devenue craintive et sceptique devant les interventions de l'Etat ayant souvent perdu l'espoir de voir s'améliorer son sort et évoquant avec le sourire de la résignation les projets neufs, les tâches importantes qu'elle aurait aimé pouvoir poursuivre ».

Vingt années d' « ancien régime » ont tendu à la neutralisation, et abouti au délabrement des sciences sociales et humaines, qui furent délibérément et parfois allègrement sacrifiées à la crise. « De 1976 à 1981,... on a assisté au C.N.R.S. à une diminution de 25,8 % en francs constants du budget des sciences sociales (salaires et équipements immobiliers exclus). Pendant la même période, la croissance en volume des moyens par chercheur C.N.R.S. est de :

« — moins 53,9 % pour le secteur sciences sociales ;

« — moins 23,5 % pour le secteur humanités.

« La pauvreté et le délabrement des infrastructures a entraîné à multiplier le recours aux solutions pragmatiques fondées sur des relations personnelles, bref entraîné un renforcement sans précédent des liens de dépendance et des positions de pouvoir hiérarchiques. »

S'il n'y a pas en général de lien direct entre conservatisme intellectuel et conservatisme politique, on a pu constater que dans la dernière période que la France a traversée, ces deux formes de conservatisme ont tendu de plus en plus à faire alliance et à étouffer, voire mutiler un grand nombre de recherches qui étaient suspectées de favoriser la remise en cause de l'ordre social, culturel, et par conséquent politique, en place.

## 2. Les risques.

Les sciences de l'homme sont liées aux mouvements de la société. Faut-il en conclure qu'elles ne peuvent progresser qu'en répondant de très près aux sollicitations de la demande sociale ?

Le rapport Godelier pose clairement le problème de la distinction entre recherches fondamentales et recherches finalisées et évoque le risque que les premières ne soient sacrifiées aux secondes.

*« Aujourd'hui on entend souvent s'exprimer des craintes que la volonté du gouvernement socialiste de redonner un dynamisme aux sciences sociales ne se traduise par un ensemble d'effets pervers.*

*« On craint d'abord que les sciences humaines ne soient sacrifiées aux sciences sociales, et que celles-ci n'instaurent définitivement leur hégémonie sur celles-ci.*

*« On craint ensuite que les sciences sociales ne gagnent leur hégémonie qu'au prix de leur servitude, voire de leur servilité aux demandes du pouvoir et qu'elles se transforment rapidement en un ensemble de recherches finalisées à court terme qui liquideraient pour longtemps la recherche fondamentale en France.*

*« On craint enfin qu'un dirigisme de gauche à courte vue et basement utilitaire ne se substitue rapidement au dirigisme de droite qui régnait auparavant, et n'ajoute ses effets néfastes à ceux qui avaient déjà contribué au démantèlement ou à la mutilation des sciences de l'homme et de la société en France. »*

Contre ces risques, le rapport estime indispensable de poser deux principes.

1. Les recherches en sciences sociales ne pourront jamais se transformer en une sorte d'ingénierie sociale apte à produire des interventions miracles sur les contradictions de la réalité.

2. Dans tous les cas, le principe qu'il faut respecter en matière de demande sociale de recherche est que seule la communauté scientifique est à même de traduire en objectifs de connaissances des réalités qui font problème et que la société, dans toutes ses composantes, l'Etat, les entreprises privées, les partis, lui demande d'analyser.

A l'inverse, M. Godelier met en cause l'inaptitude ou la résistance des composantes de la société à se prêter à l'investigation scientifique.

Dans de très nombreuses circonstances, des résultats importants de recherches finalisées ont été purement et simplement condamnés à la non-diffusion, à la mort sociale, parce qu'ils dérangeaient les attentes ou les besoins des demandeurs. On pourrait ajouter, en citant Pierre Bourdieu, que la société s'entend très bien, quand elle n'a pu empêcher la recherche de se faire et d'être publiée, à en neutraliser les résultats : « *Chaque découverte de la science déclenche un immense travail de « critique » rétrograde, qui a pour lui tout l'ordre social (les crédits, les postes, les honneurs, donc la croyance) et qui vise à recouvrir ce qui avait été découvert (1).* »

L'étude de nos sociétés rencontre un obstacle général : il est difficile d'étudier de l'intérieur le fonctionnement des partis, des églises, des appareils syndicaux. Notre société est inégalitaire, et dans les sociétés inégalitaires, il y a une tendance permanente à produire de l'opacité sur soi, ou à laisser dans l'ombre des pans entiers de la réalité. Le droit de connaître reste souvent à conquérir. La part du secret demeure énorme dans nos sociétés (2).

Il y a donc un droit de la communauté scientifique à définir en toute liberté des fronts de recherche qui lui paraissent à un moment donné et indépendamment de la demande sociale, constituer des ouvertures d'avenir.

Et il y a un devoir de l'Etat de donner à la communauté scientifique les moyens de cette part irréductible de recherche autodéterminée.

---

(1) *Questions de sociologie*, Paris, 1980, p. 24.

(2) Point de vue confirmé par le rapport sectoriel de Jean-Claude Passeron sur « *La sociologie : bilan et perspectives* ». « Ne peut-on parler aussi de secteurs évités — tant par l'incitation institutionnelle que par les chercheurs résignés à l'inaccessibilité des données et à la fermeture du terrain — lorsqu'il s'agit d'objets aussi lourds que les appareils d'Etat ou les partis ? La demande sociale de connaissances venant de l'Etat, des grandes administrations, des partis, des syndicats, ne peut-elle, lorsqu'il y va de leur propre fonctionnement, s'ouvrir à une autre recherche que celle toujours un peu complice ou complaisante qu'ils tolèrent ? *La sociologie de l'Etat et des partis* y gagnerait une avancée décisive par rapport aux typologies faites au télescope, tant par la politologie classique que par les théories marxistes » (Rapport p. 201).

## LES PROPOSITIONS DU RAPPORT GODELIER

**Les huit conditions du renouveau de la recherche en France dans le domaine des sciences de l'homme et de la société :**

- 1. Reconstruire les infrastructures de la recherche et aller, dans cet effort, au-delà de ce qui est prévu pour l'ensemble des sciences par la loi d'orientation et de programmation.**
- 2. Elargir et faire partager les responsabilités par toutes les catégories de personnes impliquées dans la recherche.**
- 3. Susciter l'innovation en élevant le niveau de la formation aux métiers de la recherche et en favorisant le mouvement des chercheurs et des idées.**
- 4. Rendre plus simple, plus souple et plus rigoureuse la gestion administrative et financière des grands organismes de recherche.**
- 5. Prendre appui sur plusieurs pôles de développement : les divers organismes de recherche, la recherche universitaire, les ministères, les entreprises publiques et privées, la vie régionale et associative.**
- 6. Fonder la dynamique nouvelle non seulement sur l'augmentation nette des ressources, mais sur une répartition différente des moyens, en fonction d'une nouvelle évaluation des besoins.**
- 7. Confronter résolument la recherche française dans les sciences de l'homme et de la société au niveau le plus élevé, sur le plan international, du développement des connaissances.**
- 8. Associer, au-delà de la communauté scientifique, tous les éléments du corps social au développement et au partage des connaissances scientifiques.**

## B. — RÉFLEXIONS A PARTIR DU RAPPORT GODELIER

Le rapport Godelier contient nombre de propositions novatrices pour le développement des sciences humaines et sociales.

Il montre la nécessité d'une *progression régulière des moyens* affectés à ces sciences, et demande que l'on aille au-delà de la loi d'orientation et de programmation (qui prévoit qu'elles bénéficieront d'une progression — en moyens financiers et en personnels — au moins égale à celle de l'ensemble de la recherche) compte tenu d'un lourd héritage. Il montre à quel point l'insuffisance des locaux, bibliothèques, crédits de mission et d'enquête doit être compensée, au prix d'un sérieux effort. Il met l'accent sur les difficultés que connaissent les publications et préconise la création d'un organisme public de diffusion des publications scientifiques qui rendrait d'appréciables services pour la diffusion des recherches.

Il propose que *les responsabilités soient mieux partagées* au sein des équipes de recherche, laboratoires et disciplines (au moyen, notamment, d'une distinction claire entre *grade et fonction*).

Il pose le problème de la formation à la recherche dans des termes nouveaux, qui rejoignent à certains égards les dispositions prévues dans l'annexe de la loi d'orientation et de programmation. Une première habilitation aux métiers de la recherche interviendrait « trois ou quatre ans après le D.E.A. » (1). Le rapport lui-même est assez peu disert sur les modalités de cette première habilitation. Il est dit seulement que le « titre correspondant à cette première habilitation serait celui de docteur, au sens international du terme, et donnerait accès à une liste d'aptitude à la recherche », et qu'« il conviendrait de définir ensuite l'autre scansion de la carrière, celle de l'habilitation à déterminer la stratégie de recherche d'une équipe et à l'animer ».

Au sujet de cette seconde « scansion » le rapport note : « c'est là que se pose le problème du maintien de la thèse d'Etat » — sans prendre position sur cette question.

L'« annexe III » du rapport, intitulée : « *Formation par recherche et graduation de la recherche* » est plus prolixe puisqu'elle précise diverses modalités pour chacune des deux « scansions » envisagées. Pour la première, il est notamment prévu que la prépa-

---

(1) Il est également proposé qu'à ce stade les écoles normales supérieures « dont la finalité ne saurait être la seule préparation aux agrégations » jouent un rôle spécifique.

ration du « doctorat » se fasse « dans le cadre d'une équipe de recherche avec les caractéristiques suivantes : stock limité de candidats-docteurs pour un même directeur, et flux d'entrée réglé d'après le stock ; un nombre de soutenances annuelles oscillant autour de la moyenne de cinq paraissant raisonnable, un stock de vingt serait optimum sur quatre ans (renouvelable par quart annuellement) ; une telle mesure serait évidemment bénéfique tant aux candidats qu'au directeur lui-même » (1). Pour le passage à la seconde étape, il est prévu que la thèse d'Etat ne serait plus « exigée » — celle-ci entraînant le plus souvent « perte de temps et d'énergie » et « engendrant en outre mécaniquement par sa fonction totalitaire de classification, des effets hiérarchiques qui ne devraient pas interférer avec les responsabilités et les compétences scientifiques » (2) ; mais, « il serait important que l'instance d'évaluation nationale (chargée de l'inscription sur les listes d'aptitude) n'assume aucune autre fonction, et en particulier ne procède ni à des promotions ni à des nominations dans les postes, ne soit pas liée par des contingentements budgétaires, et ne prononce, en décidant de l'inscription, qu'un jugement purement scientifique qui ne soit pas obéré par des motivations étrangères ».

Le rapport Godelier fait également d'utiles propositions sur les structures. Il demande que « soit améliorée la circulation des hommes, et donc des idées, entre l'Université et le C.N.R.S. ». Il suggère la mise en place de structures *transversales* de recherche entre universités, laboratoires, organismes, et plus généralement autres lieux de recherche (dans la continuité de ce qui a été entrepris avec la mise en place du G.R.E.C.O.).

---

(1) Le rapport annexe à la loi d'orientation consacre (p. 29) à la « thèse » un développement substantiel qui définit sa durée, son lieu de préparation, sa finalité : « L'orientation retenue (pour la formation par la recherche) est celle d'une thèse de trois ans minimum à cinq ans maximum selon les disciplines, diplôme d'études approfondies compris. Une action sera menée pour obtenir l'équivalence internationale de ce diplôme, notamment avec les thèses européennes. »

... « la thèse s'effectuera dans une université, une école, un organisme public de recherche, un centre technique ou une entreprise... c'est à l'obtention de cette thèse ou après productions de travaux de niveau équivalent que se situera, en règle générale, le recrutement dans les organismes publics de recherche. »

(2) L'annexe fait cependant preuve d'une certaine prudence dans le processus de « disparition » de la thèse d'Etat :

« Quant à la thèse d'Etat, elle n'occupe pas dans les sciences de l'homme et de la société la même place que dans les sciences de la nature ou les sciences mathématiques, en ce qui concerne le moment de la carrière et les fonctions qu'elle y remplit. La disparition de son rituel est dotée d'une forte résonance symbolique et, dans l'état de fait de ces disciplines, s'accompagne d'effets particuliers qu'il faut prendre en compte par l'aménagement des autres aspects du système de formation des chercheurs, par l'organisation de la période transitoire, peut-être par une modulation selon les disciplines. Elle doit être concertée afin de ne pas surgir à l'improviste dans le ciel de la profession. »

Pour les structures du C.N.R.S., le rapport Godelier remet en cause la distinction absurde entre « Sciences sociales » et « Humanités », et se prononce pour un nouveau découpage de sections au sein d'un vaste secteur « sciences de l'homme et de la société », qui inclurait notamment des sections « sciences du langage », « sciences du droit », « sciences du politique », géographie et aménagement de l'espace » (au lieu de géographie), « sciences de l'économie et de la gestion » (au lieu de sciences économiques), etc.

Le rapport présente également une vision très claire de la « régionalisation » des recherches, qu'il se refuse à confondre avec un quelconque « saupoudrage ». S'il plaide pour une diversification et une multiplication des pôles de recherche, pour une pleine participation des « petites et moyennes universités » à « la vie de la recherche », il demande que soit favorisée la « spécialisation » de ces dernières « dans des recherches de haut niveau » et précise : « c'est dans ce sens que doit être entendue la régionalisation de la recherche, qui signifie la localisation de recherches de niveau national et international dans les régions et non pas seulement le développement des recherches finalisées d'intérêt régional, ce qui risque d'être la tendance spontanée de certains bailleurs de fonds, tels que les conseils régionaux ».

Le rapport Godelier plaide enfin pour :

— le développement de rencontres internationales, nécessaires aussi bien à la formation des chercheurs qu'à l'efficacité de leurs travaux de recherche (1) ;

— une répartition différente des moyens : « Il faudra reconsidérer le bien-fondé de deux ou trois opérations qui drainent à elles seules plus du quart des ressources de l'actuel secteur des sciences humaines au C.N.R.S. » ;

— l'association de « tous les éléments du corps social au développement et du partage des connaissances scientifiques par une meilleure collaboration — par des lieux de rencontre, et des terrains d'interaction — entre chercheurs « professionnels » et « chercheurs de la recherche spontanée » ;

— d'autres types de rapports — contractuels — entre la recherche et la demande sociale de recherche :

« L'image de chercheurs barbus et chevelus, venant fomenter des complots dans l'entreprise et dressant les uns contre les autres les partenaires sociaux, cette image n'est pas tout à fait morte. Pour aller au-delà, et s'en débarrasser définitivement, la mission propose que soit définie une déontologie de la recherche dans les entreprises

---

(1) Voir un tableau sur le nombre et la répartition des chercheurs étrangers en France dans les « éléments d'information » de ce rapport.

ou les administrations, une déontologie qui trouverait son expression dans des « contrats-connaissances » qui seraient pour la création de nouveaux chantiers de connaissances, l'équivalent en quelque sorte des « contrats de solidarité » pour la création de nouveaux emplois. Ces contrats définiraient une sorte de cahier des charges qui prévoirait les obligations réciproques des partenaires en présence, fixerait les procédures pour surmonter les obstacles qui se présentent toujours dans le développement d'une enquête et déterminerait les conditions de publication et de diffusion des résultats. »

Le rapport général est escorté d'un grand nombre de monographies qui font le point sur l'état de développement des recherches dans les différents domaines des sciences sociales, et préconisent des solutions adaptées à chaque cas.

Très significatif est à cet égard le texte de Mme Blanche-Noëlle Grunig sur la linguistique qui, après un large panorama de l'état d'avancement de cette discipline dans notre pays, fait une série de propositions concrètes où l'on retrouve, comme en écho, l'ensemble des préoccupations du rapport global reconsidérées à partir de l'analyse des problèmes pratiques — et théoriques — qui se posent aux linguistes français :

« Parmi les mesures d'urgence, il faut faire une large place à celles qui favoriseront *la confrontation, la concertation et l'information*, c'est-à-dire qu'il faut :

« — que des locaux, véritables lieux de rencontre scientifique, soient créés, notamment à Paris (dans le centre de Paris pour en faciliter l'accès aux chercheurs venant de province ou de l'étranger) ; certains ont évoqué la création d'une « Maison des sciences du langage » ;

« — que des crédits de mission sur sol français soient très largement accordés, en particulier aux chercheurs de province allant d'une université à une autre au sein d'une région (type de réunions nouvelles dont nous avons vu beaucoup de traces dans les réponses à notre consultation et que nous avons essayé de mettre en évidence dans nos notes) ou se rendant à Paris ;

« — que des crédits de mission internationaux soient également prévus pour tous ;

« — que les bibliothèques rattrapent le retard stupéfiant qu'elles attestent, en particulier en ce qui concerne les revues et ouvrages *étrangers*. Il faudrait aussi réfléchir aux mesures qu'il est légalement possible de prendre pour que les rares diffuseurs en France de livres étrangers respectent des délais décents et ne pratiquent pas des prix prohibitifs ;

« — que des crédits soient largement accordés pour des colloques qui seraient d'authentiques réunions de travail et d'information, nationales ou internationales ;

« — que l'on aide à la diffusion de *Working Papers* et de *résumés de thèse* ;

« — que l'on considère comme normale la pluri-appartenance à des équipes (E.R., E.R.A. et même laboratoires) pour faciliter la concertation et aussi — disons-le clairement — pour qu'un chercheur ne soit pas emprisonné dans une équipe alors qu'elle ne lui convient plus totalement et qu'il lui est peut-être malaisé de le déclarer publiquement ;

« — que les décisions dans les équipes soient prises démocratiquement, collèges A et B étroitement associés dans l'initiative scientifique ;

« — que l'on crée une section *sciences du langage* au C.N.R.S., lieu d'un débat réel dont nous espérons avoir montré la nécessité aujourd'hui (1). »

Pour terminer, nous mettrons l'accent sur certaines questions que ce rapport laisse ouvertes, ou pour lesquelles les solutions présentées donnent prise à la critique.

• *Tout d'abord, ce rapport, comme tout rapport remis sur sa demande à un ministre, ne vaut que par ce que ce ministre en fera.* Or, il ne semble pas que le ministère de la Recherche et de l'Industrie ait fait à ce jour un choix clair quant aux recommandations qu'il entendait retenir en priorité (2). La nécessité d'un tel choix est d'autant plus cruciale que le rapport contient un grand nombre de propositions : ainsi le cumul des propositions de créations institutionnelles particulières récapitulées pages 87 et 88 correspondrait à un coût très élevé — ce qui rend le choix d'autant plus nécessaire. La difficulté d'un tel choix vient en outre de ce que le ministre de la Recherche et de l'Industrie n'est pas seul en cause, mais que, dans de nombreux cas, le ministre de l'Education nationale est également concerné par les novations ou transformations proposées.

• *Ce problème de la coordination entre les deux ministères présente d'ailleurs un caractère beaucoup plus général.* Et peut-être pourrait-on regretter que le rapport Godelier n'ait pas davantage abordé de front le problème posé par cette réalité massive : la

---

(1) Sur les difficultés actuelles d'un centre de recherche linguistique, voir dans ce rapport le document relatif aux problèmes que connaît le Centre linguistique appliquée de Besançon.

(2) La question posée par écrit sur ce point par le Rapporteur au Ministre est restée sans réponse.

*majorité des recherches en sciences humaines et sociales sont effectuées dans un cadre universitaire par des personnel ayant un statut universitaire. Or, pourra-t-on transformer la recherche en sciences humaines et sociales sans transformer l'institution universitaire elle-même ? Et aussi les conditions de travail d'enseignants-chercheurs, souvent isolés dans leur recherche ou leur discipline (c'est fréquemment le cas dans les petites ou moyennes universités), tributaires des modalités, encore trop souvent individualistes, de la recherche universitaire (statut de la « thèse » ; rapport au « patron ») ne trouvant pas toujours (ou pas souvent) dans leur université les équipes de recherche dans lesquelles s'insérer ?*

A cet égard, on constate actuellement un réel saupoudrage dans la recherche en sciences humaines et sociales (combien de recherches proches ou contiguës sont-elles poursuivies parallèlement et individuellement ?) ou alors les centres et lieux de recherche sont par trop déconnectés des lieux d'enseignement que sont les universités (d'où le nombre d'enseignants non résidents). L'une des solutions consisterait sans doute à mieux *planifier* (nationalement et régionalement) la recherche en sciences sociales, à davantage définir des *programmes* pour chaque université, U.E.R., laboratoire, institution. Nous n'avons évidemment pas à l'esprit une planification autoritaire, mais une planification contractuelle, dans laquelle chaque programme donnerait lieu à  *négociation et à contrat*. Il serait sans doute bénéfique de raisonner en termes de *programmes* (qui seraient gérés dans le cadre de l'autonomie des établissements et institutions concernées) plutôt qu'en termes d'addition de projets (ou de cursus) individuels — ce qui est encore souvent le cas aujourd'hui.

Il est clair que ces questions ne trouveront de solutions que si les dispositions prises en matière de recherche sont cohérentes avec la nouvelle loi d'orientation de l'enseignement supérieur actuellement en préparation. Il y a là une *nécessité* de coordination, sans laquelle les dispositions préconisées resteraient lettre morte.

• *Les revendications relatives aux moyens apparaissent d'autant plus légitimes qu'un long retard a été accumulé.*

Trois remarques, cependant, à ce sujet :

1. Pour ce qui est des *bibliothèques et centres de documentation*, il est certain que la situation est très dégradée, surtout si l'on compare nos bibliothèques avec celles d'un certain nombre d'universités étrangères. Mais étant donnée cette situation de départ, il ne serait sans doute pas bénéfique de « saupoudrer » les crédits supplémentaires de manière uniforme et non coordonnée. Cela améliorerait, dans une faible mesure, la situation de chaque bibliothèque sans rendre l'ensemble beaucoup plus crédible (pour ce qui est par exemple de l'abonnement aux revues étrangères). Une solution plus réaliste consis-

terait plutôt à clairement spécialiser les diverses bibliothèques universitaires (pour la recherche de pointe), à informatiser et connecter l'ensemble de leurs catalogues, et à mettre en place — à l'instar de ce qui existe dans d'autres pays — un dispositif permettant d'obtenir dans des délais rapides auprès de toute bibliothèque les documents possédés par une autre bibliothèque.

2. Pour ce qui est de l'*édition scientifique* et du problème des *revues*, il est clair qu'une aide importante est nécessaire. C'est d'ailleurs ce qui peut être fait de plus efficace pour la promotion de la langue française, déjà évoquée dans le présent rapport. L'aide doit porter sur les conditions de publication (même si le développement de la « littérature grise » [1] en réduit parfois les coûts), d'expédition (voir ci-dessus) et de diffusion. A cet égard, votre Rapporteur estime que le projet d'un « *organisme public de diffusion des publications scientifiques* » — qui gérerait globalement l'ensemble des problèmes de diffusion qui, dans la plupart des cas, ne sont pas à la portée des revues, institutions ou universités éditrices de publications scientifiques, prises isolément — mérite d'être mis en œuvre dans des délais rapprochés et qu'il mérite d'être doté de moyens en conséquence.

3. Enfin, si les *constructions*, et plus largement les *équipements* demandés par le rapport Godelier apparaissent nécessaires, il paraît indispensable de lutter contre la pente qui conduira à implanter la plupart de ces équipements en région parisienne. Le rapport prend, d'une certaine façon, les devants, puisqu'on y lit : « le manque de locaux est particulièrement criant dans la région parisienne où se trouve concentrée la majeure partie des équipes en sciences de l'homme et de la société. Le problème est peut-être moins aigu en province... ». La concentration des hommes, des équipes et donc des équipements (existants ou souhaités) en région parisienne est un processus qui, s'il suit sa pente naturelle, aboutira toujours à une concentration plus élevée (et donc à des besoins d'équipement plus importants) cependant que le problème sera toujours (et de plus en plus) relativement « moins aigu » en « province ». La décentralisation consiste aussi — en évitant le saupoudrage et en ménageant les nécessaires étapes — à sortir de ce cercle vicieux.

---

(1) Il s'agit des textes de recherche produits par les laboratoires et destinés à une diffusion rapide (voir p. 94 et 95).

## EXAMEN EN COMMISSION

### A. — AUDITION DU MINISTRE DE LA RECHERCHE

(Mardi 19 octobre 1982.)

M. Jean-Pierre Chevènement a présenté à la Commission les grandes lignes du budget de la Recherche pour 1983. Il a indiqué qu'en application de la loi d'orientation sur la recherche, l'effort public global en matière de recherche s'élèverait à 32,5 milliards de francs en 1983, au lieu de 25,4 en 1982. L'objectif fixé par la loi d'orientation de porter à 2,5 % de la production intérieure brute la dépense nationale de recherche est en voie de réalisation, puisque dès cette année, elle en représente plus de 2 %. Le total des dotations budgétaires du ministère de la Recherche et de l'Industrie s'élève en 1983 à 36,2 milliards de francs, dont 23,5 pour la recherche. Par ailleurs, le Ministère exerce un rôle de coordination interministérielle pour les crédits de recherche affectés à d'autres ministères et répartis entre eux par un comité interministériel.

La progression en valeur du budget civil de recherche est de 28 % par rapport à 1982, ce qui correspond à l'objectif d'accroissement en volume de 17,8 % fixé par la loi. La tendance se trouve donc renversée par rapport à la stagnation constante qui avait caractérisé ce secteur de 1970 à 1980. Les crédits du C.N.R.S. atteignent 7 milliards de francs, ceux du C.E.A. 6 milliards (dotations civiles uniquement), ceux du C.N.E.S. 2,7 milliards, ceux de l'I.N.R.A. 1,7 milliard et ceux de l'I.N.S.E.R.M. 1,25 milliard.

En ce qui concerne les effectifs, le Ministre a indiqué que, là aussi, les engagements contenus dans la loi d'orientation seraient tenus en 1983 : conformément à l'objectif en volume de croissance de l'effort de recherche de 17,8 % par an qui implique une progression annuelle des effectifs de 4,5 %, le projet de budget pour 1983 prévoit la création de 2.462 emplois (dont 1.000 au titre d'intégrations), se répartissant en 700 chercheurs et 1.762 I.T.A. ; cet effort portera les effectifs publics de la recherche à 59.674 (alors qu'ils n'étaient que de 47.000 en 1980). Le C.N.R.S., l'I.N.R.A. et l'I.N.S.E.R.M. seront les principaux bénéficiaires des créations nettes d'emplois.

Le Ministre a précisé que la mise en œuvre de la politique définie par la loi d'orientation était déjà largement amorcée et que les textes d'application allaient continuer à être élaborés rapidement.

Il a évoqué les interprétations tendancieuses auxquelles ont donné lieu les décisions récentes concernant la durée des mandats des directeurs de recherche à l'I.N.S.E.R.M.

Il a ensuite présenté la répartition des crédits par grandes catégories d'actions. La dotation affectée aux programmes mobilisateurs augmente de 62 %, la filière électronique étant la principale bénéficiaire de cette progression, celle des programmes de recherche fondamentale de 24 % et celle des programmes de développement technologique de 23 %. En ce qui concerne l'encouragement à la recherche industrielle, la dotation de l'A.N.V.A.R. progresse considérablement, pour atteindre près d'un milliard de francs. Par ailleurs, le projet de loi de finances pour 1983 prévoit l'institution d'un crédit d'impôt pour les entreprises qui augmentent en volume leurs dépenses de recherche. La dotation affectée à l'A.F.M.E. dans le projet de budget du ministère de la Recherche et de l'Industrie n'est pas significative des moyens réellement attribués à cet organisme, car il dispose en outre d'un crédit de 2 milliards de francs au titre du Fonds de grands travaux.

En conclusion, le Ministre a souligné que l'augmentation du budget de la Recherche, sensiblement plus forte que celle du budget général, traduisait la volonté de continuer à accorder la priorité à ce secteur.

\*  
\*\*

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis, a repris plusieurs des observations présentées sur le précédent budget en demandant quelle suite leur avait été donnée : équilibre entre crédits de paiement et autorisations de programme ; importance de la recherche fondamentale ; effort sur les énergies nouvelles, la géothermie en particulier ; évolution des crédits de la recherche militaire.

D'autres questions ont porté sur la réorganisation du Ministère ; la mise en route des programmes mobilisateurs ; la régionalisation de la recherche ; la négociation avec les syndicats sur le futur statut des personnels.

Ensuite, M. Jean-Pierre Sueur s'est intéressé à l'activité internationale du Ministère et du Ministre : défense de la langue française ; enseignements d'un récent voyage aux Etats-Unis.

Enfin, un problème d'éthique scientifique a retenu le Rapporteur. Le 24 avril 1982, l'assemblée générale de la Société mathématique de France, discutant de sa participation à un congrès international de mathématique prévu à Varsovie pour l'été 1982, a subordonné sa participation à 4 conditions : libération des mathématiciens polonais internés, levée de la mesure de suspension frappant la Société polonaise de mathématique, non-discrimination pour l'octroi des visas, libre participation des mathématiciens polonais au congrès.

Plusieurs sociétés mathématiques de divers pays ayant pris la même position, la réunion du congrès a été finalement annulée (1).

M. Sueur a demandé au ministre d'Etat ce qu'il pensait de cette affaire.

M. Jacques Brunhes a :

1. regretté que dans les secteurs nationalisés les entreprises ne soient pas plus ardentes pour la recherche ;

2. estimé qu'il fallait dégager des moyens supplémentaires pour le B.R.G.M. (Bureau de recherches géologiques et minières) ;

3. manifesté son souci d'une prompte élaboration des statuts des personnels.

M. Charles Metzinger a demandé si les industries chimiques et les charbonnages étaient en déclin ou en expansion. L'avenir de la gazéification, et de la liquéfaction du charbon, l'a également retenu.

M. Joseph Pinard a posé une question sur les relations entre le ministère de la Recherche et le ministère de l'Education nationale.

M. Jean-Paul Fuchs s'est inquiété de la compétitivité des entreprises françaises.

M. Jean Giovannelli a interrogé sur l'avenir de la biotechnologie et des bio-industries et s'est inquiété du mauvais relais assuré par certaines régions en matière de recherche.

\*  
\*\*

M. Jean-Pierre Chevènement répondant aux questions a apporté les précisions suivantes :

— le projet de budget renverse la tendance en assurant une forte croissance des crédits de paiement ;

— la recherche fondamentale augmente de 13 % en volume ;

— conformément à la loi de programmation, l'augmentation des crédits consacrés aux sciences sociales sera au moins égale à celle de la moyenne des crédits ;

— les nouvelles structures du ministère de la Recherche et de l'Industrie ne paraissent complexes qu'au regard de l'observateur extérieur. Il s'agit en fait d'une structure croisée, fondée sur quelques idées très simples ;

— les responsables des *programmes mobilisateurs* sont désignés et le départ est pris d'un travail de longue haleine ;

---

(1) Voir dans le rapport, p. 45, un document relatif à cette affaire.

— en ce qui concerne la *régionalisation*, l'arrêté fixant la composition des comités consultatifs régionaux paraîtra courant novembre ;

— la coopération scientifique avec les Etats-Unis est *déséquilibrée* : pour 7 chercheurs français qui partent aux Etats-Unis, un seul chercheur américain vient en France. Son voyage, et certaines réticences, ont renforcé la conviction du ministre d'Etat que la France doit être capable de développer ses propres recherches, dans le domaine de l'informatique, par exemple.

Enfin, sur le conflit de valeurs évoqué par le Rapporteur, le Ministre a estimé que l'émotion des savants français devant certaines situations était légitime, mais que, chacun réagissant à sa manière et à son niveau, cela ne devait pas faire oublier la nécessité de préserver des coopérations utiles sur tous les plans, y compris sur le plan des libertés. Il faut maintenir ce qui va dans le sens du rapprochement des peuples et du maintien de la paix.

\*\*

Le Ministre a également formulé les indications suivantes :

— les entreprises seront incitées à se rapprocher de l'objectif contenu dans la loi d'orientation en matière de dépenses de recherche. Pour les entreprises nationales, des dispositions spécifiques seront introduites dans les contrats de plan et discutées dans chaque établissement ;

— les pouvoirs des comités d'entreprise ont été précisés dans la loi ;

— les crédits du B.R.G.M. ont progressé nettement plus vite que l'inflation ;

— la gazéification du charbon, *in situ* ou non, fera l'objet d'encouragements ;

— la recherche pédagogique est victime de retards et de nombreuses insuffisances.

Le Ministre ambitionne de faire avancer les réflexions à ce propos. Il convient en particulier d'assumer la liaison entre la technologie moderne et l'acquisition de la langue française. Il importe de ne pas façonner des individus binaires et de prendre appui sur une langue plus élaborée que les logiciels les plus sophistiqués ;

— les crédits consacrés à la biotechnologie ont été multipliés par quatre. L'accent sera mis en 1983 sur la logistique (banques de cellules, de données, informatique), la synthèse des acides nucléiques et des protéines, la microbiologie, le génie génétique.

## B. — EXAMEN DE L'AVIS

Votre commission des Affaires culturelles, familiales et sociales a examiné, sur le rapport de M. Jean-Pierre Sueur, *les crédits pour 1983 destinés à la recherche* le jeudi 4 novembre 1982.

L'exposé du Rapporteur a été suivi de questions.

M. Daniel Chevallier a interrogé sur la répartition des crédits de la recherche universitaire et sur l'effort de recherche accompli par les petites et moyennes entreprises.

M. Bernard Schreiner est intervenu sur les retombées scientifiques des nouvelles techniques de l'audiovisuel et sur la révolution introduite par les fibres optiques.

M. Joseph Pinard a demandé que le Rapporteur fasse mention des difficultés rencontrées par le centre linguistique de Besançon qui a beaucoup contribué dans le passé à l'expansion de la langue française à l'étranger.

M. Jean-Hugues Colonna a mis en relief les relations entre la recherche et l'industrie et la nécessité de prospecter les marchés extérieurs.

Le Rapporteur a répondu aux intervenants.

La Commission est passée ensuite à l'examen des observations. Elle en a adopté 5 relatives à :

- la présentation dans le budget des crédits affectés au programme mobilisateur ;
- la nécessité d'associer les personnels à la négociation des statuts qui doit prendre effet au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 1983 ;
- aux besoins d'une nouvelle définition de la thèse en sciences humaines et sociales pour délivrer celle-ci du gigantisme imposé par le modèle universitaire ;
- au respect des objectifs de décentralisation des chercheurs, des moyens et des laboratoires ;
- enfin, à la mise en place d'un organisme public de diffusion des publications scientifiques.

Conformément à la demande du Rapporteur, votre Commission a exprimé un *avis favorable* à l'adoption des crédits du ministère de la Recherche.

## ÉLÉMENTS D'INFORMATION

### I. — NOTE SUR L'INCITATION FISCALE A LA RECHERCHE DANS TROIS ÉTATS ÉTRANGERS (1)

La loi d'orientation et de programmation de la recherche et de la technologie a retenu l'objectif d'une augmentation de 8 % par an en volume de l'effort de recherche des entreprises. Si l'on considère que l'accroissement de la recherche financée par les entreprises a été de 5 % en moyenne entre 1970 et 1980 et qu'il se réduit à 3,3 % en 1979-1980, l'objectif retenu par la loi paraît très élevé.

Pour l'atteindre, il convient de faire jouer une série d'incitations.

La subvention est un moyen efficace ; elle se caractérise par la sélectivité. Elle est utilisée par l'ensemble des pays à technologie avancée. Toutefois, il semble opportun de compléter l'aide directe par toute une panoplie d'aides indirectes qui sont de nature à encourager les entreprises à augmenter leur effort de recherche en général. Parmi ces aides indirectes où figurent des procédures de financement privilégié, les mesures fiscales semblent constituer depuis quelques années un instrument particulièrement incitateur. Elles paraissent être un complément efficace de la subvention. Les principaux pays développés, comme les Etats-Unis, le Japon, le Canada et la Suède, y ont recours afin de permettre à leurs entreprises d'augmenter sensiblement leur effort de recherche. Le Japon a fait paraître une étude tendant à démontrer que le crédit d'impôt égal à 20 % du montant de l'augmentation des dépenses de recherche-développement a été particulièrement incitatif. Dans notre pays, la mesure fiscale la plus significative consiste en un amortissement accéléré de 50 % des immeubles et, pour les P.M.I., des équipements consacrés à la recherche.

I. — En République fédérale d'Allemagne, il existe trois procédures principales d'encouragement non sélectif à l'effort de recherche-développement.

a) *Prime à l'emploi de personnel en recherche-développement.*

C'est l'aide indirecte la plus importante. Elle date de 1979. Elle prend la forme d'une subvention couvrant 40 % (jusqu'à 300.000 DM), puis 25 % des dépenses de personnel de recherche-développement. Cette prime, limitée à 400.000 DM par an et par entreprise, est réservée à celles qui emploient moins de 1.000 personnes ou ayant un chiffre d'affaires inférieur à 150 millions de deutsche Mark.

Cette mesure qui est donc liée non pas à l'embauche mais aux dépenses de personnel, semble être très incitative et massive : elle a concerné 4.300 entreprises en 1979 (340 million de deutsch Mark et 50.000 personnes), 6.000 en 1980 et le chiffre de 10.000 par an semble devoir être bientôt atteint.

Le personnel de recherche-développement comprend les personnes consacrant au moins 400 heures par an à la recherche-développement. La procédure doit son succès en partie à sa rapidité, à la simplicité des modalités et à la discrétion et préservation de la propriété qu'assure l'A.I.F. (association gérant la procédure). Les déclarations faites

---

(1) Réponse du ministère de la Recherche et de l'Industrie à une question du Rapporteur.

par le chef d'entreprise sont également signées par un expert-comptable ou le commissaire aux comptes. La procédure est donc basée sur la confiance, les contrôles étant effectués statistiquement *a posteriori*.

b) *Aide aux contrats externes.*

Cette mesure, créée en 1978, est gérée également par l'A.I.F. Elle est très voisine de la prime à l'innovation de l'A.N.V.A.R. :

- par ses modalités : 30 % des contrats de recherche-développement confiés à l'extérieur par des entreprises de chiffre d'affaires inférieur à 200 millions de D-M jusqu'à un plafond de 120.000 D-M par entreprise et par an ;
- par les budgets en cause : 10 millions de D-M en 1980.

c) *Prime aux investissements.*

Cette mesure dégressive (15 %, puis 7,5 % au-delà de 500.000 DM d'investissements) est accordée à condition que les investissements soient consacrés pour les deux tiers aux activités de recherche-développement et même pour un tiers seulement dans le cas des P.M.E. Elle a été étendue aux investissements immatériels (brevets...) dans la limite de 500.000 DM par an.

II. — Le dispositif japonais de soutien de la recherche-développement industrielle se caractérise par le volume relativement faible des aides directes ou finalisées et par un soutien presque total des pouvoirs publics à un considérable réseau d'assistance technique, qui est très précieux pour les P.M.I.

Les mesures fiscales d'incitation à la recherche-développement sont très développées. Nous citerons les deux principales mesures :

a) *Amortissements exceptionnels.*

Les immeubles des associations d'entreprises destinées à la recherche-développement peuvent être amortis à 100 % dès la première année.

b) *Aide fiscale liée à l'accroissement des dépenses de recherche-développement.*

Au titre d'une mesure, créée en 1967, l'augmentation annuelle des dépenses de recherche-développement de l'entreprise ouvre droit à un crédit d'impôt égal à 20 % du montant de cette augmentation ; ce crédit d'impôt s'impute sur l'impôt sur les sociétés, sans pouvoir toutefois excéder 10 % du montant de cet impôt.

L'augmentation annuelle des dépenses de recherche-développement est mesurée par différence entre les dépenses de l'année écoulée et le plus fort montant des dépenses de recherche-développement enregistré au cours des années antérieures.

Cette mesure fiscale ne fait l'objet d'aucune obligation d'emploi (mesure automatique).

Elle est calculée par l'entreprise au moment de la déclaration annuelle de fin d'exercice. Le contrôle est exercé par le ministère des Finances (administration nationale ou régionale suivant la taille de l'entreprise) ; il ne diffère pas de celui exercé sur les autres activités de l'entreprise.

Le volume des crédits d'impôt ainsi accordés représente en moyenne environ 0,1 % du budget de l'Etat.

III. — L'exemple canadien attire tout particulièrement l'attention par les mesures d'incitation fiscale mises en place :

a) Un dispositif provisoire a été institué au profit des seules sociétés. Appliqué pour la première fois aux dépenses engagées en 1978, il prendra fin en 1988. Il consiste en une *déduction supplémentaire* de la base imposable égale à 50 % de l'augmentation des dépenses de fonctionnement et des investissements par rapport à la moyenne des dépenses

de même nature effectuées au cours des trois exercices précédents. Les subventions reçues viennent en diminution de la déduction supplémentaire, qui est également réduite d'une fraction des déductions antérieurement pratiquées en cas de cession d'immobilisations affectées à la recherche.

b) Outre le régime de déduction supplémentaire, la fiscalité canadienne prévoit une mesure de *crédit d'impôt* dont le montant est égal à 10 % (20 % dans les provinces atlantiques) de l'ensemble des dépenses d'investissement et de fonctionnement de recherche réalisées au cours d'un exercice considéré. Ce crédit, qui s'ajoute au revenu imposable — ce qui diminue sa portée réelle — est imputable sur l'impôt à payer, en totalité jusqu'à 15.000 dollars canadiens, et à concurrence de 50 % de son montant pour la fraction qui excède cette limite. Si l'impôt brut est insuffisant, le crédit non imputé peut être reporté sur l'un des cinq exercices suivants.

\*  
\*\*

L'efficacité des aides les plus représentatives précédemment décrites explique en partie l'avance prise par ces pays par rapport à la France en matière d'effort en recherche-développement.

## II. — NOTE SUR LE NOMBRE ET LA RÉPARTITION DES CHERCHEURS ÉTRANGERS EN FRANCE

### CHERCHEURS ÉTRANGERS ET APATRIDES PAR SECTEUR SCIENTIFIQUE

ANNÉE 1981

Secteur scientifique	Nombre	Rapport des chercheurs étrangers et apatrides/ chercheurs français (Pourcentage)
Physique nucléaire et physique des particules .....	25	6,56
Mathématiques, physique de base .....	104	9,21
Sciences physiques pour l'ingénieur .....	44	6,81
Chimie .....	86	5,15
Astronomie, minéralogie, géologie, océanographie .....	39	4,90
Biologie .....	214	8,83
Sciences sociales .....	86	8,39
Sciences humaines .....	57	9,26
<b>Total .....</b>	<b>655</b>	<b>7,56</b>

Source : Ministère de la Recherche et de l'Industrie.

NATIONALITÉ DES CHERCHEURS ÉTRANGERS

Nationalité	Nombre	Nationalité	Nombre
Allemande (R.F.A.) .....	31	Afghane .....	1
Britannique .....	59	Indonésienne .....	1
Autrichienne .....	6	Américaine .....	49
Belge .....	32	Canadienne .....	17
Danoise .....	2	Argentine .....	31
Espagnole .....	46	Péruvienne .....	1
Finlandaise .....	1	Mexicaine .....	3
Grecque .....	19	Brésilienne .....	11
Hollandaise .....	6	Vénézuelienne .....	1
Islandaise .....	1	Uruguayenne .....	1
Italienne .....	39	Chilienne .....	14
Luxembourgeoise .....	8	Haitienne .....	3
Portugaise .....	6	Costaricienne .....	1
Suédoise .....	5	Tunisienne .....	18
Suisse .....	33	Marocaine .....	7
Bulgare .....	2	Algérienne .....	15
Hongroise .....	8	Ruandaise .....	1
Polonaise .....	14	Togolaise .....	1
Roumaine .....	6	Sénégalaise .....	2
Soviétique .....	3	Camerounaise .....	3
Tchécoslovaque .....	6	Mauritanienne .....	1
Yougoslave .....	6	Malgache .....	1
Cambodgienne .....	3	Malienne .....	2
Vietnamienne .....	34	Tchadienne .....	1
Bengalaise .....	1	Israélienne .....	4
Chinoise .....	6	Libanaise .....	8
Coréenne .....	1	Syrienne .....	2
Indienne .....	19	Turque .....	3
Iranienne .....	15	Irakienne .....	1
Cingalaise .....	1	Egyptienne .....	2
Japonaise .....	17	Australienne .....	5
Pakistanaise .....	1		
Total .....			648
Apatriote .....			7
Total général .....			655

### III. — DOCUMENTS SUR UN CONGRÈS ANNULÉ

#### 1. RAPPORT SUR LE SÉJOUR EN POLOGNE DE MARCEL CARTIER, ALAIN GUICHARDET, LAURENT SCHWARTZ, JEAN-LOUIS VERDIER

du dimanche soir 14 mars au jeudi matin 18 mars 1982.

Signalons d'abord que nous avons été remarquablement accueillis. Les mathématiciens polonais ont considéré comme un geste de particulière amitié le fait d'être venus à Paris pour discuter avec eux des conditions du Congrès de l'été 1982 et ils nous ont reçus avec une très grande chaleur. Les conversations ont toujours été très faciles. Malgré les divergences d'opinion parfois grandes, les mathématiciens polonais sont très soudés les uns aux autres et s'expriment pratiquement sans difficulté les uns devant les autres. Nous avons eu une réunion avec un groupe réduit du comité d'organisation polonais du Congrès des mathématiciens de la ville de Varsovie, et ensuite une réunion de trois heures avec ce comité au complet. Nous avons pu voir ensuite Lojasiewicz, membre du comité d'organisation, de Cracovie. Parmi les membres du comité d'organisation, ceux avec qui nous avons le plus parlé sont Olech, président du comité d'organisation, Ciesielski, président de la Société mathématique polonaise, Zelazko, Bojarski. Nous avons aussi vu divers autres mathématiciens, non membres du comité d'organisation mais occupant une place importante dans la communauté mathématique polonaise. Par ailleurs, nous avons longuement vu l'ambassadeur de France à Varsovie et diverses personnes de l'ambassade. Nous avons vu aussi M. Nalecz, secrétaire adjoint de l'Académie, qui est un universitaire mais dans une fonction presque politique, et M. Kohorewicz, personnalité politique responsable, directeur du département de la presse et des relations avec l'étranger au ministère des Affaires étrangères, et qui sera donc amené à jouer un rôle important en ce qui concerne la tenue du Congrès.

Il semble très net qu'une large majorité des membres du comité organisateur du Congrès est favorable à la tenue normale du Congrès à Varsovie en août prochain. Ils considèrent que, si le Congrès ne se tenait pas, cela pourrait avoir des conséquences graves dans l'avenir pour eux et pour la coopération internationale en général. D'autre part, ils ont obtenu des réponses favorables des conférenciers (115 réponses favorables et 15 défavorables sur 130). Pour les conférenciers d'une heure, ils n'ont pratiquement reçu que des réponses favorables, mais, comme la question était posée avec une date limite du 15 décembre, elle n'est pas significative. Une nouvelle consultation est en cours. Il ne fait de doute pour aucun mathématicien qu'un Congrès réussi est favorable à la poursuite des bonnes relations scientifiques internationales. Mais nous avons pu constater que la communauté mathématique polonaise est plus divisée que le comité organisateur en ce qui concerne la tenue du Congrès. Le principal argument de ceux qui sont négatifs est le suivant : pour un grand nombre de raisons matérielles ou morales, ils pensent qu'il sera difficile de recevoir plusieurs milliers de mathématiciens à Varsovie, que beaucoup de mathématiciens risquent de boycotter le Congrès, que d'autres viendront au Congrès avec l'idée d'en faire un instrument politique plus qu'un véritable Congrès. Dans ces conditions, le Congrès ne serait pas un véritable Congrès mathématique pouvant jouer effectivement son rôle. Ces collègues pensent qu'alors un congrès, qui ne serait pas un vrai congrès scientifique regroupant une large partie de la communauté mathématique mondiale et restant à un haut niveau mathématique, risquerait d'être plus dangereux que pas de congrès du tout. Il nous a semblé que cet argument est retenu par la très grande majorité des mathématiciens polonais ; les optimistes pensent qu'on peut parvenir à un véritable congrès, les pessimistes pensent qu'on ne le peut pas, mais l'écrasante majorité pense que seul un véritable congrès digne de ce nom est justifié. Sans savoir nettement si nous pouvons nous ranger parmi les optimistes ou parmi les pessimistes, nous sommes revenus tous les cinq avec cette même conviction.

Nous avons ensuite discuté tant avec les mathématiciens qu'avec les autorités politiques responsables que nous avons vues, quelles sont les difficultés techniques ou morales à la tenue d'un congrès. En premier lieu, la Société mathématique polonaise a été suspendue ; c'est, semble-t-il, la seule société scientifique qui ait été suspendue, les autres

sociétés qui l'ont été sont des sociétés de sciences humaines (philosophique, historique, psychologique, sociologique, sciences politiques...); personne n'a pu nous dire la raison exacte de cette suspension. Toujours est-il que les organisateurs du Congrès eux-mêmes mettent comme condition *sine qua non* à la tenue du Congrès la suppression de cette suspension. Nous sommes donc sur ce point en complet accord avec eux : le Congrès mathématique ne peut pas se tenir à Varsovie si la suspension de la Société mathématique polonaise n'est pas rapportée.

Une deuxième question est celle des visas. Conformément à la réglementation générale de l'I.C.S.U. (International Committee of Scientific Unions) il est considéré que les congrès ne peuvent se tenir que dans les pays qui accordent sans discrimination les visas à tous les congressistes. Une modalité possible a été prévue. En même temps qu'ils feront leur premier versement, donc avant le 15 mai, les congressistes français demanderaient leur visa par l'intermédiaire de la Société mathématique de France. Celle-ci remettrait la totalité des demandes de visas pour le Congrès de Varsovie aux environs du 20 au 25 mai à l'ambassade de Pologne à Paris. Et il serait convenu qu'à une date voisine du 15 au 20 juin, la totalité des réponses positives devrait être parvenue. Le Comité national français aurait fait connaître à l'avance que, si à cette date limite la totalité des visas n'est pas parvenue, la délégation française retirerait sa participation. Le Comité d'organisation polonais du Congrès accepte que la date du 30 juin soit celle où un congressiste qui renonce à venir récupérer la somme antérieurement versée.

Le problème du couvre-feu est d'abord moral : le règlement de l'I.C.S.U. impose qu'un Congrès ne peut se tenir que dans un pays où il y a « libre circulation des personnes », ce qui est opposé au couvre-feu et à l'état de guerre. Mais, de toute façon, cela pose un problème technique grave. Il est indispensable que les mathématiciens puissent discuter entre eux, un peu tard le soir. L'heure actuelle du couvre-feu, vingt-trois heures, est impraticable en été. M. Kohorewicz nous a indiqué qu'à son avis le couvre-feu serait d'ici là ou très retardé ou probablement suspendu ; de toute façon qu'il n'y aurait aucune difficulté à donner à tous les congressistes un badge qu'ils pourraient porter à leur boutonnière et qui les dispenserait des règlements du couvre-feu.

La question des mathématiciens prisonniers est plus grave. Comme il y en a finalement un assez grand nombre, cela pose une question morale de principe en ce qui concerne la participation au Congrès. Nous avons largement discuté ce problème avec le comité organisateur. Ce dernier a compris la gravité du problème, a promis qu'il fournirait la liste officielle des mathématiciens prisonniers pour que ceux-ci puissent l'apporter à Paris lors de la réunion de l'I.M.U. les 1<sup>er</sup> et 2 avril, et il a manifesté sa compréhension du fait que des gestes de libération et de libéralisation faciliteraient les décisions de participation des comités nationaux.

Il reste que, même si le Congrès est avant tout destiné à faire des mathématiques, il existe toujours inévitablement, et c'est souhaitable, un certain nombre de groupes qui désirent se réunir pour certaines discussions paramathématiques. Le comité d'organisation est parfaitement conscient de ce fait et souhaite pouvoir fournir à toutes les demandes des salles de conférences dans le campus où se tiendra le Congrès. Nous en avons parlé avec M. Kohorewicz qui s'est montré très ouvert, et a bien spécifié sur ce point que le Congrès devait se dérouler dans la liberté, et que le comité d'organisation restait libre de ses décisions dans l'enceinte du campus.

Toutes ces conversations ont été ouvertes et fructueuses. Nous avons bien indiqué que nous n'étions pas en mesure de prendre une décision et que la décision du Comité national français, en ce qui concerne la participation, viendrait après la décision de l'I.M.U. et serait prise en France. Nous sommes toutefois tous tombés d'accord sur le fait qu'il y avait des solutions mauvaises à éviter à tout prix : tout d'abord, il est souhaitable que l'I.M.U. prenne une décision claire : ou le Congrès a lieu en août 1982 à Varsovie, ou il n'a pas lieu du tout, ou il est reporté à l'été prochain. Toute décision tendant à porter le Congrès dans une autre ville d'un autre pays serait très néfaste. Et il a semblé à tous dangereux que l'I.M.U. ne prenne aucune décision et laisse les comités nationaux se décider librement, car cela risquerait fort d'aboutir à une grande diversité et dispersion des décisions, avec un Congrès raté. Si l'I.M.U. prend une décision négative ou une décision de retort, les comités nationaux ne pourront évidemment pas aller en sens inverse. Si l'I.M.U. prend une décision positive, les comités nationaux gardent le droit de refuser leur participation ; mais ces comités doivent alors sentir le poids de leur responsabilité, pour éviter à tout prix un congrès qui ne serait pas un vrai Congrès.

**2. SOCIÉTÉ MATHÉMATIQUE DE FRANCE**  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE 24 AVRIL 1982**

**Compte rendu rédigé par MM. P. Mazet et J.-L. Stehlé.**

Le Président, M. C. Houzel, ouvre l'assemblée à 14 h 32 et explique le maintien de l'assemblée malgré la décision de report du Congrès de Varsovie.

M. J.-L. Verdier commente rapidement le compte rendu de la mission en Pologne, dont le texte écrit a été diffusé à tous les membres de la S.M.F. Il est impressionné par le désir des Polonais de ne pas être isolés.

En réponse à une question de M. L. Szpiro, il précise que la mission a rencontré le comité d'organisation du Congrès, ainsi que de nombreux autres mathématiciens. Une grande majorité d'entre eux souhaitent que le Congrès ait lieu, et veulent l'utiliser comme levier en s'interdisant les préalables, même s'ils sont sous-entendus.

M. M. Brode fait part de l'opinion des représentants parisiens de Solidarnosc qui va dans le même sens. Refuser d'emblée de participer au Congrès nous priverait de tout moyen d'action. Le report permet de faire pression plus longtemps, et les moyens de pression sont à étudier.

M. L. Lesieur demande quelle est l'attitude du comité d'organisation polonais vis-à-vis de la collaboration nécessaire avec les autorités gouvernementales.

En réponse à une question de M. J.-L. Soulé, M. J.-L. Verdier dit que le rétablissement de la Société mathématique polonaise dans ses droits avait été posé comme condition préalable par l'U.M.I. et par le comité organisateur polonais lui-même.

M. J.-F. Boutot demande si la S.M.F. a protesté contre la dissolution de la société polonaise. M. J.-L. Verdier précise que toutes les sociétés scientifiques polonaises avaient été dissoutes et rapidement rétablies, sauf la Société mathématique. La situation de celle-ci n'a été connue que très tard.

A une question de M. R. Rentschler, M. J.-L. Soulé répond que les mathématiciens étaient très engagés dans Solidarnosc.

Le Président, M. C. Houzel, lit le texte adressé par le Comité national français des mathématiciens pour la réunion du 1<sup>er</sup> avril de l'U.M.I., puis celui de l'U.M.I.

M. R. Rentschler est heureux de la prise de position du C.N.F.M., et M. M. Broué en souhaite la diffusion.

Mme J. Ferrand pose le problème des colloques greffés au Congrès et en particulier de celui d'analyse complexe. M. P. Cartier donne l'exemple du colloque d'épistémologie dont le sort reste lié à celui du Congrès.

M. J.-F. Mela souhaite une déclaration publique de la S.M.F., sous forme d'un communiqué de presse, expliquant les raisons du report du Congrès. MM. C. Houzel et J.-L. Verdier suggèrent de reprendre le texte du C.N.F.M., qui est plus clair que celui de l'U.M.I. M. R. Rentschler souhaite en outre que ce texte soit envoyé à l'A.G. de l'U.M.I. à Varsovie ainsi qu'aux autres sociétés mathématiques pour diffusion dans leurs publications. Il désirerait connaître la position de ces autres sociétés. M. C. Houzel répond que les informations en notre possession sont anciennes et périmées.

M. J.-P. Bourguignon précise que le comité exécutif de l'U.M.I. n'est pas divisé par pays et que les positions de ses membres sont prises à titre personnel.

M. M. Broué reprend les différents points de vue exprimés et demande la publication du texte du C.N.F.M. :

- à tous les mathématiciens français par le biais de la *Gazette* (numéro de juin si possible) ;
- à la presse (communiqué de presse) ;
- aux sociétés mathématiques étrangères ;
- à l'A.G. de l'U.M.I.

M. J.-L. Soulé demande que l'on publie aussi le texte exact de l'U.M.I. aux mathématiciens français. M. J.-F. Boutot souhaite aussi l'envoi du texte C.N.F.M. vers les autorités polonaises (via l'Ambassade de Pologne à Paris). Cette proposition est appuyée par M. H. Cartan. Une possibilité de publication d'une colonne dans *Pour la science* est évoquée. M. L. Szpiro ne souhaite pas la diffusion du rapport de la mission envoyée en Pologne. M. P. Cartier propose cependant la publication de tout l'historique et de tous les textes dans la *Gazette*. Mme N. El Karoui souhaite que l'on fasse connaître une position claire de la S.M.F.

M. L. Szpiro demande de réfléchir aux perspectives 1983. M. J.-L. Soulé souhaite la convocation d'une A.G. de la S.M.F. avant la décision de l'U.M.I. en novembre 1982.

M. P. Belgodère lit un projet de texte pour la circulaire concernant la position de l'U.M.I. et ses conséquences pratiques. Ce texte est discuté et approuvé.

M. M. Andler souhaite que les quatre conditions du texte du C.N.F.M. ne soient pas considérées comme suffisantes. M. R. Rentschler propose un vote sur la proposition de M. M. Broué. Mlle J. Adda souhaite un tel vote et la publication du texte C.N.F.M. dans la circulaire.

M. J.-F. Mela demande de bien préciser que la décision de la S.M.F. est suspendue et revient sur l'idée d'une A.G. en octobre. M. J.-P. Bourguignon souhaite que l'on précise la date d'élaboration du texte C.N.F.M. (antérieur à la réunion de l'U.M.I.). M. J.-L. Soulé souhaite que l'on précise que la S.M.F. prendra sa décision en octobre. M. J.-L. Stehlé demande de rappeler les règles de l'I.C.S.U. M. P. Schapira dit que le Congrès a de toutes façons des implications politiques et que les quatre conditions du texte de C.N.F.M. sont largement insuffisantes. Il souhaite en particulier une cinquième condition : la levée de l'état de guerre. M. R. Rentschler propose de clore le débat et de passer au vote. M. H. Cartan signale que les quatre conditions ne sont pas présentées comme suffisantes et propose des modalités de vote. M. M. Brelot ne souhaite pas que l'on dise que la tenue du Congrès ailleurs qu'à Varsovie est inacceptable.

M. M. Broué dit que les conditions ne doivent être considérées ni comme nécessaires ni comme suffisantes, notre position pouvant évoluer d'ici un an en fonction des événements. Il propose alors au vote le texte précis suivant :

#### Communiqué de presse.

L'assemblée générale de la Société mathématique de France, réunie le 24 avril 1982, approuve le texte qui a été voté le 26 mars 1982 par le Comité national français des mathématiciens, avant la réunion du comité exécutif de l'Union mathématique internationale des 1<sup>er</sup> et 2 avril 1982 et dont voici le teneur (texte joint en annexe) :

La Société mathématique de France examinera la situation à la veille de la réunion du comité exécutif de l'Union mathématique internationale prévue pour le mois de novembre prochain en tenant une assemblée générale au cours du mois d'octobre.

Ce texte est adopté à l'unanimité moins quatre abstentions.

M. P. Schapira souhaite la publication dans la *Gazette* d'un texte du comité pour le boycott du Congrès.

C. Houzel expose alors le mode d'organisation des congrès et fait un historique de l'action et des positions de la S.M.F. M. Andler regrette qu'un débat n'ait pas été organisé entre le retour de la mission en Pologne et la réunion du C.N.F.M. P. Cartier explique que c'était presque impossible matériellement vu la brièveté des délais.

M. Broué propose alors au vote le texte précis suivant :

L'assemblée générale mandate le bureau du conseil de la S.M.F. pour :

1. Communiquer à la presse ce qui précède ;
2. L'envoyer à l'ambassade de Pologne (en demandant où en est la Société mathématique polonaise et en donnant la liste des mathématiciens polonais emprisonnés ou internés) ;
3. Le communiquer à l'assemblée générale de l'Union mathématique internationale de Varsovie (via MM. Verdier et Houzel) ;
4. Le communiquer dans les meilleurs délais à l'ensemble des adhérents de la S.M.F. ;
5. L'envoyer, à titre d'information, aux sociétés mathématiques étrangères.

Une intervention de M. P. Cartier présente l'état actuel de nos connaissances sur les mathématiciens polonais emprisonnés, dont le nombre varie entre dix et plus de soixante suivant la définition donnée au terme « mathématicien » ( ces nombres compte non tenu des étudiants). M. M. Broué propose d'utiliser toutes les occasions d'aller en Pologne (en particulier le colloque Banach) pour obtenir plus d'informations.

On passe ensuite au vote du texte qui est approuvé à l'unanimité moins deux abstentions. La séance est alors levée par M. C. Houzel, président de la S.M.F.

### 3. COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'assemblée générale de la Société mathématique de France, réunie le 24 avril 1982, approuve le texte qui a été voté le 26 mars 1982 par le Comité national français des mathématiciens (C.N.F.M.), avant la réunion du comité exécutif de l'Union mathématique internationale des 1<sup>er</sup> et 2 avril 1982, et dont voici la teneur :

Le Congrès international des mathématiciens doit se tenir à Varsovie du 11 au 19 août prochain. Beaucoup de mathématiciens attendent de rendre ainsi, à cette occasion, l'hommage et le témoignage de reconnaissance qui sont dus à l'École mathématique polonaise.

Le Comité national français des mathématiciens souhaite donc que tout soit fait pour que le Congrès international puisse se tenir comme prévu. Cependant, il est clair que la participation des mathématiciens français ne peut être envisagée que si sont respectées strictement les règles de l'I.C.S.U., et si des garanties sont obtenues dans des délais raisonnables sur les points suivants :

1. Libération des mathématiciens internés ;
2. Levée de la suspension de la Société mathématique polonaise ;
3. Obtention de tous les visas demandés ;
4. Libre participation des mathématiciens polonais au Congrès.

Si de telles garanties n'étaient pas obtenues et si le Congrès ne pouvait donc pas se tenir en 1982, le Comité national français des mathématiciens souhaite que soit décidé le report du Congrès international des mathématiciens à août 1983, à Varsovie, assujéti aux mêmes conditions. Il souhaite que l'Union mathématique internationale entame le plus rapidement possible les négociations sur ce sujet avec les autorités polonaises.

Le Comité national français des mathématiciens s'associe aux mathématiciens polonais pour souhaiter qu'en tout état de cause une décision claire soit prise par l'Union mathématique internationale. La décision, qui consisterait pour l'Union mathématique internationale à retirer formellement sa responsabilité dans l'organisation du Congrès en laissant les comités nationaux se décider sans concertation à l'intérieur de l'Union mathématique internationale, nous paraît néfaste et ne pas aller dans le sens de la clarté souhaitée.

La solution un moment envisagée de déplacer le Congrès dans un autre pays, si elle a le mérite de la clarté, nous paraît être un grave désaveu des efforts faits par nos collègues polonais pour organiser ce Congrès dans des conditions difficiles. Cette solution nous paraît inacceptable.

La Société mathématique de France examinera la situation à la veille de la réunion du comité exécutif de l'Union mathématique internationale prévue pour le mois de novembre prochain en tenant une assemblée générale au cours du mois d'octobre.

#### IV. — POINTS DE VUE D'ORGANISATIONS SYNDICALES

##### A. — Audition d'une délégation du S.G.E.N.-C.F.D.T.

La délégation porte sur le budget une appréciation globale positive, mais pose quelques questions ou exprime des inquiétudes.

1. La première question porte sur l'exécution du budget. On peut craindre que, comme pour le budget voté en 1982, des décisions arrêtées en cours d'exercice ne remettent en cause les engagements pris et démentent la progression affichée.

2. L'écart de croissance entre les *programmes mobilisateurs* et les autres programmes (recherche fondamentale notamment) fait craindre que les sciences sociales ne soient progressivement délaissées.

3. Malgré l'article 4 de la loi d'orientation, aucune indication n'est disponible sur l'effort de recherche effectué en 1982 par les entreprises et sur les perspectives de 1983. L'objectif en pourcentage fixé par la loi doit être atteint si on ne veut pas aller à l'échec.

En ce qui concerne le crédit d'impôt, il faut tenir compte des droits du comité d'entreprise et assurer un contrôle.

4. Pour les créations d'emplois, il n'y a pas lieu de chicaner sur le léger écart entre l'objectif (4,5 %) prévu par la loi de programmation et les propositions budgétaires (4,3 %). Plus préoccupante est la croissance de postes I.T.A. Compte tenu des intégrations de hors-statut, il n'y a que 2 % de créations nettes.

5. La négociation sur le statut des personnels n'a pas encore réellement commencé et fait l'objet de nombreux reports d'échéances. La question du statut pèse sur tout le reste et obscurcit toutes les autres satisfactions. Dans le même temps, le projet Le Pors sur la titularisation suscite des réactions négatives de la part des personnels de la recherche. Il prévoit le même traitement pour tous les non-titulaires, sans égard à la disparité des situations.

On peut regretter sur ce point la mauvaise coordination entre le ministère de la Recherche et de la Technologie et le ministère chargé de la Fonction publique.

6. La formule des allocations de recherche est une formule peu imaginative qui n'est satisfaisante ni pour les exigences de la recherche, ni pour la sécurité de l'emploi des allocataires. Elle a pour effet fréquent d'aboutir soit à une mauvaise fonctionnarisation, soit à un déclassement, et empêche toute transparence de l'emploi dans le

secteur de la recherche. Il conviendrait d'utiliser les possibilités ouvertes par la loi d'orientation, et d'étudier un système de prérecrutement.

*Budget C.N.R.S. prévu pour 1983.*

— La croissance en volume est de 7,4 % (la moyenne annuelle pour le B.C.R.D. est de 17,8 %).

— En valeur, la croissance est de 16,5 % avec une croissance des moyens hors personnels supérieure à la croissance des moyens en personnels.

Les autorisations de programme passent de 1.378 millions de francs à 1.702 millions de francs, soit + 23,5 %. Elles sont légèrement inférieure à la croissance des autorisations de programme du B.C.R.D. consacrées à la recherche fondamentale (25 %).

— *Répartition en masse.*

Le soutien de base .....	+ 18 %
Frais d'équipements .....	+ 22 %
A.T.P. ....	+ 43 %
Moyens indirects (dont valorisation) .....	+ 18 %

— *Effectifs.*

540 créations réparties en 320 postes de chercheurs (croissance de 3,4 %) et 320 postes d'I.T.A. (croissance de 1,5 %).

Les pyramides annoncées semblent correctes, pour les derniers mois aucune solution n'est annoncée pour remédier dans l'immédiat au reclassement.

Les transformations d'I.T.A. ne sont toujours pas connues pour 1983.

La croissance globale des effectifs (chercheurs + I.T.A.) est de 2,4 % soit inférieure à la croissance moyenne du B.C.R.D. (4,3 %).

Il faut noter une augmentation de 33,5 % pour les allocations docteurs-ingénieurs.

Les missions devront croître de 8 %, ce qui est inférieur aux demandes du C.N.R.S. (qui ne sont pas connues ! contrairement à l'an passé, où la transparence avait prévalu).

Une répartition par secteur est prévue qui s'inspire largement

du schéma directeur. Si elle n'est pas anormale, il faudra veiller à ce qu'elle ne conduise à restaurer un système de pré-affectation sur affichage en dehors de toute concertation réelle.

**B. — Audition d'une délégation du S.N.C.S.  
(Syndicat national des chercheurs scientifiques.)**

La délégation du S.N.C.S. exprime sa satisfaction devant le taux de progression du budget de la Recherche. Cette progression correspond à l'effort de redressement engagé et à l'exécution de la loi de programmation et d'orientation. On note également un meilleur équilibre que l'année précédente entre les autorisations de programme et les crédits de paiement. La poursuite du développement de la recherche de base (+ 24 %) est un autre sujet de satisfaction.

Les réserves qui peuvent être émises concernent les programmes mobilisateurs : on ne connaît pas très bien jusqu'ici leur contenu ni les modalités selon lesquelles ce contenu sera négocié.

Venant au *budget des organismes*, la délégation du S.N.C.S. exprime son inquiétude sur les moyens qui seront accordés à la physique nucléaire au C.N.R.S. Le pourcentage d'augmentation ne correspond même pas à l'inflation. Il semble que, faute de grands projets nationaux, le Gouvernement se replie en ce domaine sur les opérations de coopération internationale.

Il faut relever en outre une contribution certaine en ce qui concerne les sciences de l'homme. Les moyens sont maintenus (opérations immobilières, embauche de personnel administratif), mais un grave problème est posé par l'équilibre entre financement contractuel et financement régulier, cet équilibre continuant à se dégrader au détriment du financement régulier. Cette dégradation peut être illustrée par la proportion respective au C.N.R.S. des crédits de soutien de base (+ 18,2 %) et des actions thématiques (+ 35 %). Un risque d'incohérence va apparaître si un meilleur équilibre n'est pas obtenu.

Autre sujet de préoccupation, le poste « crédits de mission » qui n'augmente que de 8 %, ce qui ne représente qu'une simple actualisation. Ce point est très préoccupant compte tenu de la nécessité et du coût des missions à l'étranger : de nombreux chercheurs en sont réduits sur ce plan à autofinancer leurs propres recherches.

Sur la politique des personnels au C.N.R.S., la délégation a rappelé que le budget permettrait la création de 320 postes de chercheurs au C.N.R.S. et de 220 postes d'I.T.A. Pour les chercheurs, c'est un chiffre qui peut apparaître satisfaisant, car il représente 50 % de mieux que lors des meilleures années, mais en fait il est inférieur à l'objectif d'une progression de 4,5 % fixé par la loi de programmation et il ne permettra qu'une réponse insuffisante aux exigences des programmes mobilisateurs.

La croissance des postes I.T.A. est également inférieure aux besoins.

Par ailleurs, de nombreux emplois permanents resteront occupés par des personnels sans statut. C'est une situation qui appelle de manière urgente un assainissement que le budget ne permettra pas de réaliser cette année.

En ce qui concerne la recherche contractuelle en sciences sociales, la situation actuelle est caractérisée par le bas niveau financé des contrats, ce qui a pour conséquence que, dans bien des cas, c'est l'A.N.P.E. qui soutient la recherche.

Des décisions politiques sont à prendre pour créer des organismes nouveaux et des postes afin d'intégrer les personnels et mettre fin à une situation malsaine de gaspillage. Sans une base institutionnelle minimale qu'il faut créer, on risque de tuer la recherche contractuelle.

En résumé, faut de crédits suffisants, en l'absence de toute prévision de transformation, l'emploi assurant l'assainissement de la situation des personnels avant titularisation, en raison ensuite de la non-reconduction des mesures déjà insuffisantes du budget de 1982, s'agissant des personnels, ne permet pas de dire que les promesses ministérielles seront tenues. Ce n'est pas ainsi que l'on parviendra à mobiliser les personnels de la recherche pour qu'ils s'attachent à exécuter la loi de programmation.

La politique des personnels apparaît donc comme le défaut essentiel d'un budget qui par ailleurs apporte de nombreux éléments de satisfaction (\*).

---

(\*) Le compte rendu a été soumis au S.N.C.S., qui n'a pas fait connaître avant l'impression de ce rapport s'il souhaitait en amender le texte.

**C. — Texte adressé par le S.N.C.S./C.G.T.**

Le projet de budget civil de recherche et de développement technologique présenté par le Gouvernement prévoit une croissance de 28 % en valeur correspondant à une croissance en volume de 17,8 %, conformément à la loi d'orientation et de programmation sur la recherche et le développement technologique (L.O.P.).

**RÉPARTITION PAR CATÉGORIE DE PROGRAMMATION DES DOTATIONS  
(D.O. + A.P. [\*])**

(En pourcentage.)

	D.O. + A.P.	A.P.
Programmes mobilisateurs (*) .....	+ 62	(+ 94)
Recherche fondamentale .....	+ 24	(+ 25)
Recherches appliquées et finalisées .....	+ 22	(+ 20)
Programmes de développement technologique (*) .....	+ 23	(+ 25)
Moyens indirects .....	+ 8	»
	+ 28	(+ 36)

**EFFECTIFS**

2.462 créations .....	1.766 I.T.A. 696 chercheurs	contre 1.727 en 1982
Effectifs totaux en 1983 .....	59.474	contre 57.012 en 1982 soit + 4,3 %

(\*) D.O. = dépenses ordinaires ; A.P. = autorisations de programme.

Le taux de croissance de 4,3 % est inférieur au taux annuel prévu par la L.O.P., 4,5 %, ce qui sous-entend que, pour respecter la croissance fixée par la loi, il faudra un taux supérieur en 1984 et 1985.

La forte croissance des programmes mobilisateurs (P.M.) ne s'opère plus au détriment des autres actions.

Il aurait été intéressant de connaître les répartitions des crédits affectés aux P.M.

Dans la mesure où les P.M. doivent associer toutes les institutions de recherche publiques ou privées, il faudra être attentif à ce que les dotations en crédits restent bien affectées à leur destination première.

Il est impératif qu'un système de concertation authentique préside à l'établissement du budget *avant* que soient rendus les arbitrages.

Enfin, il faut absolument que les moyens gelés par la clause des 25 % des crédits publics soient restitués au C.N.R.S. avant la fin de l'exercice actuel. Sinon il faudrait considérer que le budget prévu pour 1983 ait à couvrir les moyens manquant ce qui l'amputerait d'autant.

## V. — LES PROBLÈMES DU CENTRE DE LINGUISTIQUE APPLIQUÉE DE BESANÇON

Les difficultés que connaît actuellement le Centre de linguistique appliquée de Besançon illustrent les problèmes que peut connaître — dans la conjoncture actuelle — un centre de recherches appliquées en sciences sociales, qui mène, outre des travaux de recherche, des enseignements destinés à des publics variés (cours intensifs pour étrangers, formation continue, etc.) et qui trouve son originalité dans la symbiose entre ces deux types d'activité (il s'agit essentiellement de recherches en linguistique *appliquée*, et appliquée, notamment, à l'enseignement).

Dans l'espoir qu'une solution pourra être dégagée rapidement afin que soit préservé et que puisse se développer un important potentiel de recherche, nous reproduisons en annexe à ce rapport le texte d'une note sur le C.L.A.B. établie par l'ensemble des syndicats des personnels concernés (S.N.E.Sup.-F.E.N., S.G.E.N.-C.F.D.T., C.G.T., A.G.E.B.-U.N.E.F., S.N.A.U.-F.E.N.).

### LE CENTRE DE LINGUISTIQUE APPLIQUÉE DE BESANÇON

#### Présentation.

• Le Centre de linguistique appliquée de Besançon est un département de la faculté des lettres de l'université de Franche-Comté depuis 1961. C'est à ce titre un service d'enseignement public qui intervient dans les domaines du français, langue étrangère, et des langues vivantes étrangères : anglais, allemand, espagnol, russe, arabe, portugais, italien. Néanmoins, il reste paradoxalement astreint à s'autofinancer.

Le Centre de linguistique appliquée répond à trois fonctions principales :

• *L'enseignement et la formation.*

D'une part, le Centre dispense des cours intensifs de 25 à 35 heures hebdomadaires, des bairns linguistiques de 40 heures hebdomadaires en moyenne, des cours destinés à des étudiants suivant une formation spécifique (droit, sciences, lettres), des cours préparant les étudiants étrangers à l'accès aux études universitaires françaises, leur donnant par exemple la première année du D.E.U.G. de lettres par équivalence.

D'autre part, il collabore aux cours donnés par le département de linguistique de la faculté des lettres.

Le Centre de linguistique assure les activités suivantes :

— *des cours intensifs* : en français et dans les langues déjà citées, fonctionnant toute l'année. Ces cours sont eux-mêmes en évolution puisqu'ils varient beaucoup selon les objectifs des groupes et les exigences des pays ;

— *un enseignement fonctionnel du français* : défini de manière originale non pas comme une langue de spécialistes extraite des réalités du pays mais comme un échange entre trois pôles : méthodologie du français langue étrangère, langue de spécialité et réalités socio-économiques et socio-culturelles du pays ;

— *des cours « annuels »* : eux-mêmes en évolution et assurant la préparation aux études universitaires de lettres. Un enseignement aux disciplines juridiques et scientifiques est mis en place depuis la rentrée universitaire 1981-1982. Ces cours sont sanctionnés par un diplôme d'université ;

Le Centre de linguistique appliquée de Besançon joue un rôle d'une importance capitale dans le maintien du rayonnement de la langue française dans le monde, renforçant ainsi le rôle politique et culturel de la France à l'étranger. La défense et la diffusion de la culture, de l'industrie et de la recherche françaises sur le plan international sont donc directement liées à un organisme comme le C.L.A.B.

#### Situation financière du C.L.A.B. en 1982.

a) *Prévisions faites en janvier 1982 :*

Dépenses 9.600.000 F ; recettes 7.531.000 F ; déficit : 2.069.000 F.

b) *Situation au 2 septembre 1982 et prévisions pour le quatrième trimestre 1982 :*

Dépenses 9.178.000 F ; recettes 6.350.000 F ; déficit : 2.828.000 F.

Cela appelle les remarques suivantes :

1. Le montant des salaires du personnel représente 90 % des dépenses du C.L.A.B.
2. Nous avons réussi néanmoins à diminuer les dépenses de prêts de 500.000 F.
3. La diminution des recettes est due à une baisse importante des effectifs pendant l'hiver et le printemps, consécutive aux difficultés économiques mondiales.
4. Le Ministère n'a attribuée pour 1982 que 700.000 F, somme très inférieure à celles des années précédentes. Le déficit réel prévu est donc de 2.128.000 F.
5. Contrairement aux promesses faites à plusieurs interlocuteurs, le Ministère n'a créé aucun poste en 1982 pour le C.L.A.

#### Situation actuelle du C.L.A.B.

Le recteur n'ayant pas encore pu arrêter le budget du Centre de linguistique appliquée de Besançon, faute d'une subvention suffisante accordée par le Ministère, le Centre fonctionne jusqu'à fin octobre sous le régime des douzièmes provisoires. Le conseil de l'université a même dû prélever 250.000 F sur les fonds initialement affectés à d'autres missions, pour pouvoir payer l'intégralité des salaires du mois d'octobre.

Mais, à partir du 1<sup>er</sup> novembre, l'université ne peut plus assurer les salaires du personnel du Centre. *Le personnel va donc se trouver devant une situation de fait correspondant à un licenciement*, alors que plusieurs centaines de stagiaires sont engagés dans leurs études pour l'année universitaire.

Il est important de rappeler que le personnel du C.L.A. comprend :

- 79 enseignants dont deux titulaires et 12 vacataires réguliers ;
- 20 administratifs et techniques dont 2 titulaires et 6 contractuels d'Etat.

#### Ce qui est souhaitable pour le C.L.A.B.

1. Une subvention permettant de payer les salaires de novembre et décembre 1982. Le montant de ces salaires est de 1.400.000 F, mais le fait d'avoir vécu sur des crédits provisoires, alors que les recettes ont diminué, nécessite une somme de 2.100.000 F.

2. Mais surtout un plan d'intégration des personnels du C.L.A.B., parallèlement à un plan décroissant de subvention, qui permettra l'intégration de tout le personnel sans remettre en cause ses qualifications ni le fonctionnement du Centre.

••

Il est absolument fondamental de préciser que les enseignants ont toujours assuré des tâches d'enseignement, de formation et de recherche. Cette polyvalence étant absolument indispensable, d'une part au fonctionnement du Centre, et d'autre part au réinvestissement permanent des acquis de la recherche dans l'enseignement et la formation.

— *une formation de professeurs de français à l'étranger* (P.R.O.F.-C.L.E.F.) : il s'agit de formations d'adultes utilisant les méthodologies du C.L.A.B. Stages de recyclage en été et stages spécialisés ;

— *l'alphabétisation et la formation de formateurs* : cette activité est en rapport direct avec la formation continue (ministère du Travail et Communautés européennes) et les entreprises, à partir de méthodes élaborées au Centre. Stages ayant lieu tout au long de l'année ;

— *des cours spéciaux* : des stages toute l'année à Besançon mais aussi en France (C.A.F.O.C., instituts, associations) et à l'étranger. Des cours durant l'été, des missions à l'étranger, des stages individuels. Il est difficile de rendre compte de l'ensemble de ces stages dans le cadre de ce dossier ;

— *une formation de traducteurs* : une nouvelle formation débutera à la rentrée dans le cadre du renouvellement de la problématique de la traduction et débouchera sur un diplôme.



Le Centre de linguistique appliquée assure le recyclage et la formation d'enseignants, français et étrangers (notamment des titulaires de l'Education nationale), que ce soit à Besançon ou lors de missions (proposées par les ministères, ou dans le cadre des conventions signées entre l'université de Franche-Comté et d'autres organismes) et de stages de formation. Il entreprend également la formation d'enseignants pour l'alphabétisation des adultes et enfants étrangers.

• *La recherche* :

Le Centre de linguistique appliquée ne cesse d'élaborer des méthodes et du matériel didactique en français et en langues vivantes étrangères.

Cette activité de recherche est vitale pour le fonctionnement du Centre de linguistique appliquée ; c'est elle qui lui permet entre autres de répondre à la diversité des demandes de formation qui lui sont faites.

(Voir en annexe la liste des publications du Centre.)

L'activité du Centre de linguistique appliquée de Besançon concerne l'ensemble des catégories socio-professionnelles de très nombreux pays et représente à ce titre un lien interculturel de premier ordre.

Dans le cadre de ses activités, le Centre de linguistique appliquée accueille :

— des enseignants français et étrangers de français, langue étrangère, et de langues vivantes pour l'enseignement primaire, secondaire et supérieur ;

— des étudiants français et étrangers se destinant souvent à des études universitaires en France (licences, maîtrises, doctorats de toutes disciplines) ;

— des techniciens et cadres d'entreprises françaises et étrangères de renommée mondiale ;

— des personnalités françaises et étrangères du monde de la diplomatie, du journalisme, de l'économie et de la recherche scientifique.

Cette activité concerne l'ensemble des domaines économiques, scientifiques et culturels. A titre d'exemples, on peut citer : les ministères, Creusot-Loire, Du Pont de Nemours, Alsthom, Rhône-Poulenc, Peugeot, Honeywell-Bull, Kodak, Liebherr, Crouzet, 3 Suisses, Radio France, Air France, Air Inter, Radio Canada, Sofrepost, Pechiney-Ugine-Kuhlmann, I.R.S.I.D. (Institut de recherche scientifique et technique d'outre-mer), C.E.R.S.-Damas (Centre d'études et de recherche scientifique), C.E.N.-Cadarache (Centre d'études nucléaires), I.M.A.-I.N.S.E.R.M. (Institut national de la santé et de la recherche médicale), E.D.F., G.I.A.T. (ministère de la Défense, Direction technique des armements terrestres).

Il est important de souligner que toutes les activités et missions du Centre de linguistique appliquée de Besançon ont un impact de portée régionale, nationale et internationale.

En effet, 3.000 étudiants français et étrangers dont une grande partie continuent leurs études à Besançon assure la notoriété internationale de la région et un apport économique de 10 millions de francs à la Franche-Comté.

## OBSERVATIONS PRÉSENTÉES PAR LA COMMISSION

1. La Commission demande qu'à l'avenir des informations plus détaillées soient fournies sur les masses financières affectées aux programmes mobilisateurs. Elle souhaite que lors du dépôt des prochaines lois de finances les données budgétaires soient rassemblées non par actions mais par programmes.

2. La Commission s'inquiète des retards constatés dans la négociation du statut des personnels de recherche et rappelle que ces personnels doivent être étroitement associés à son élaboration.

3. La Commission demande que, conformément à la loi d'orientation et de programmation, une réflexion soit engagée sur la durée d'élaboration et le contenu de la thèse, notamment en sciences humaines et sociales, afin de libérer celle-ci du gigantisme largement imposé par le modèle universitaire. Elle demande qu'une concertation soit engagée entre le ministre de la Recherche et de l'Industrie et le ministre de l'Éducation nationale sur la base des propositions du rapport Godelier.

4. Au moment où des projets de grande ampleur sont mis en œuvre à Paris (musée de La Villette), la Commission souhaite que la décentralisation des chercheurs, des moyens et des laboratoires reste une priorité. Elle estime que la régionalisation de la recherche doit être la localisation de recherches de niveau national et international dans les régions, et non pas seulement le développement des recherches finalisées de caractère régional.

5. La Commission demande la mise en place dans les plus brefs délais d'un organisme public de diffusion des publications scientifiques, tant en France qu'à destination de l'étranger, conformément aux recommandations du rapport Godelier.